

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Comité Exécutif de l'Initiative pour
la Transparence des Industries Extractives

RAPPORT DE VALIDATION

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Comité Exécutif de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

SYNTHESE

Dans un contexte politique et financier difficile, le gouvernement de la République Démocratique du Congo a mis en place l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives caractérisée par :

- Un périmètre couvrant les principaux revenus de l'Etat issus du secteur extractif
- Une large adhésion des entreprises
- Une pleine implication de la société civile
- L'élaboration et la publication d'un Rapport ITIE couvrant les données de l'année 2007

L'Initiative Nationale doit sans doute encore progresser pour certains éléments marginaux et une attention particulière devra être portée :

- Au renforcement de l'adhésion des acteurs publics
- A la mise en œuvre du financement et au suivi budgétaire des plans d'actions
- A la qualité des Rapports ITIE

Nous considérons néanmoins que les progrès réalisés par l'Initiative Nationale sont indéniables et suffisants pour recommander que la République Démocratique du Congo soit déclarée pays Conforme.



41, rue Guérin
77300 Fontainebleau - France
Tél : +33 (0)1 64 22 22 70
Fax : +33 (0)1 64 22 49 20
contact@cac75.fr

CONFIDENTIEL

Monsieur Olivier Kamitatu Etsu
Président du Comité Exécutif ITIE
Kinshasa
République Démocratique du Congo

Paris, le 9 septembre 2010

RAPPORT DE VALIDATION

Objet : RAPPORT DE VALIDATION
INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

Monsieur le Président,

Le contexte

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) vise à améliorer la transparence des revenus des activités extractives des pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières.

La République Démocratique du Congo (RDC) a adhéré à l'ITIE en 2005 et bénéficie du statut de pays Candidat depuis 2008. Pour accéder au statut de pays Conforme, la RDC doit fournir au Secrétariat international de l'ITIE une évaluation indépendante des progrès accomplis de la mise en œuvre des règles de l'ITIE : la Validation.

La période soumise à la présente Validation commence à la date d'adhésion du pays à l'ITIE pour se terminer à la date de ce Rapport.

En notre qualité de Validateur accrédité par le Secrétariat international de l'ITIE, le cabinet CAC 75 a été sélectionné, par appel d'offres international, pour conduire la Validation de l'Initiative en RDC, selon les diligences convenues avec vous, en conformité avec le Guide de Validation.

Les travaux effectués

Nous avons commencé nos travaux en février 2010 par l'analyse des documents qui sous-tendent le processus ITIE en RDC. Nous avons notamment analysé les plans d'actions 2007-2008, celui de 2009, et celui de la période 2010 à 2011, les ordonnances, les décrets, les différents procès verbaux du Comité Exécutif ainsi que le Rapport ITIE 2007 du Conciliateur indépendant. Nous avons également transmis les formulaires d'auto-évaluation aux entreprises sollicitées dans le cadre du premier Rapport ITIE 2007.

Nous avons conduit ensuite une série d'entretiens à Kinshasa avec les représentants des différentes parties prenantes : le Président du Comité Exécutif ITIE, le Conciliateur indépendant du Rapport ITIE 2007, le Coordonnateur national et la plupart des membres du Comité Exécutif. D'autres entretiens - dont la liste complète est présentée dans la deuxième partie du Rapport - nous ont permis de recueillir les avis de membres des Comités Nationaux précédents, de représentants de la société civile non membres du Comité Exécutif, de représentants d'entreprises non membres du Comité Exécutif et des représentants des bailleurs de fonds en RDC.

Ce Rapport de Validation a été discuté avec le Comité Exécutif en avril puis en août 2010 et approuvé par ledit Comité le 6 septembre 2010.

Principales analyses de la Validation

- *Le Plan de travail national*

L'analyse relative au Plan de travail est présentée de manière détaillée dans la troisième partie de ce Rapport.

Les différents Comités ITIE ont successivement élaboré 3 plans d'actions. Le premier pour la période 2007-2008, le second pour l'année 2009 et le dernier pour la période 2010 à 2011. Le plan d'actions 2007-2008 comportait 6 objectifs principaux avec un échéancier de mise en œuvre. Il a été approuvé par le Comité Exécutif mais n'était pas budgété et n'a pas été publié.

Le plan d'actions de l'année 2009 présentait 4 objectifs clefs. Il proposait un échéancier mais n'était que partiellement budgété. En outre, il n'a pas été approuvé ni publié.

Le plan d'actions pour 2010-2011 comporte 21 actions planifiées et budgétées, pour un coût total de US \$ 604.000, dont US \$ 261.000 pour la réconciliation des données 2008-2009 et la Validation, US \$ 46.000 pour le renforcement des capacités et US \$ 297.000 pour le processus de gestion courante de l'Initiative. Il a récemment été approuvé par le Comité Exécutif mais n'a pas encore été publié.

Le premier plan d'actions n'a globalement pas été exécuté. Certaines activités du deuxième plan d'actions ont pu être mises en œuvre : le recrutement du Conciliateur indépendant pour l'année 2007, l'élaboration du premier Rapport ITIE et le recrutement du Validateur notamment.

La mise en œuvre du plan d'actions 2010-2011 est en cours d'exécution : le site internet de l'Initiative vient d'être créé à l'adresse <http://itierdc.org>, le Rapport ITIE 2007 a été publié, le processus de recrutement du Conciliateur indépendant des années 2008 et 2009 est en cours.

Ce plan d'actions 2010-2011 est présenté en annexe I.

- *Les progrès constatés de l'Initiative Nationale*

La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Démocratique du Congo met en évidence deux phases successives depuis l'adhésion de la RDC à l'ITIE : la première phase, de 2005 à juin 2009, et la seconde, à partir de juillet 2009.

Pendant les quatre premières années, l'Initiative Nationale a été perturbée et n'a que très peu progressé en raison (1) d'une organisation complexe de près de 70 membres peu adaptée à la prise de décision, (2) de membres venant d'horizons divers aux objectifs contradictoires et souvent éloignés des objectifs principaux de l'ITIE (3) dans un contexte politique de transition.

En juillet 2009, le gouvernement a relancé l'Initiative en simplifiant l'organisation désormais limitée à un Comité Exécutif de 16 membres et à un Secrétariat Technique. Un Conciliateur indépendant a pu être recruté et le premier Rapport ITIE a été récemment publié sur le site internet de l'Initiative. Il présente, de manière désagrégée, les données du pétrole et des secteurs miniers du Katanga (principale région minière du pays couvrant les revenus les plus significatifs) pour l'année 2007. Il présente cependant de nombreux écarts significatifs.

Une synthèse de ce premier Rapport ITIE, en français et en quatre langues nationales (le lingala, le kikongo, le tshiluba et le kikongo), a fait l'objet d'une première dissémination dans les provinces de Kinshasa, du Katanga et du Bas Congo.

Les termes de référence pour la réconciliation des données des années 2008 et 2009 ont été approuvés par le Comité Exécutif et prévoient l'élargissement du périmètre à d'autres minerais (notamment aux secteurs industriels du diamant, de l'or, du coltan et de la cassitérite) et à d'autres entreprises. Aux termes d'un appel d'offres international, un nouveau Conciliateur indépendant a récemment été recruté.

Le budget prévu dans le plan d'actions 2010-2011 pour le renforcement des capacités ne semble pas en adéquation avec l'ampleur des tâches à mener dans un pays aussi vaste. Nous constatons également que l'essentiel des financements nécessaires à l'accomplissement des plans d'actions n'ont pour l'instant pas été mis à la disposition du Comité National.

Nous avons constaté cependant le soutien enthousiaste des représentants de la société civile et des entreprises à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

- [La Grille de Validation](#)

L'analyse de la Grille de Validation et des indicateurs correspondants est présentée de manière détaillée dans la quatrième partie de ce Rapport.

Sur la base des travaux effectués décrits ci-avant, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour tous les indicateurs. Une attention particulière devra néanmoins être portée au suivi des progrès des indicateurs n°4, n°12, n°13, n°14 et n°15.

- [La mise en œuvre de l'ITIE par les entreprises](#)

L'analyse relative à la mise en œuvre des entreprises est présentée de manière détaillée dans la cinquième partie de ce Rapport.

Nous constatons l'implication récente des entreprises à l'Initiative Nationale qu'elles jugent désormais très positive. Les entreprises dans leur ensemble se déclarent prêtes à soutenir l'Initiative et à coopérer dans la mise en œuvre des actions adoptées dans les plans de travail nationaux.

Elles sont cependant nombreuses à critiquer le manque de préparation du premier processus de réconciliation et considèrent que les multiples écarts significatifs de ce Rapport devraient pouvoir être évités à l'avenir avec une approche plus anticipée du processus de réconciliation.

Sur les 24 formulaires d'auto-évaluation transmis, 20 entreprises nous ont répondu. Les réponses obtenues sont présentées en annexe II.

- *Les recommandations proposées*

Sur la base des constats décrits ci-avant, nous pensons que certaines actions permettraient de renforcer la qualité de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale. Ces recommandations sont proposées dans la sixième et dernière partie du Rapport.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations,



Hugues Renaux
Associé CAC 75

SOMMAIRE

SYNTHESE

LETTRE DE PRESENTATION

- 1. L'ITIE EN RDC**
- 2. LES PERSONNES RENCONTREES**
- 3. LE PLAN DE TRAVAIL NATIONAL**
- 4. LA GRILLE DE VALIDATION**
- 5. LA MISE EN OEUVRE DES ENTREPRISES**
- 6. LES RECOMMANDATIONS**

ANNEXES

- I LE PLAN D' ACTIONS 2010-2011**
- II LES FORMULAIRES D'AUTO-EVALUATION DES ENTREPRISES**
- III LE GUIDE DE VALIDATION**
- IV LE CERTIFICAT DE PAIEMENT**

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES DANS CE DOCUMENT

Administrations

DGH Direction Générale des Hydrocarbures

Société civile

CEPECO Centre pour la Promotion et l'Education des Communautés de base
PCQVP Publiez Ce Que Vous Payez
RRN Réseau Ressources Naturelles
SARW South Africain Ressource Watch

Entreprises

AMC Anvil Mining Congo
CMSK Compagnie Minière du Sud Katanga
KCC Kamato Copper Company
KMT Kingamyambo Musonoi Tailings
MCK Mining Company Katanga
MMK Minière de Musoshi et Kinsenda
MUMI Mutanda Mining
RPM Roan Prospecting and Mining
SMK Société Minière de Kolewezi
SODIMICO Société de Développement Industriel et Minier du Congo
SOMIKA Société Minière du Katanga
SOSIDER Société de Sidérurgie de Maluku
STL Société de Traitement de Terril de Lubumbashi

Autres

CTB Coopération Technique Belge
DFID Department For International Development
FEC Fédération des Entreprises du Congo
GTZ Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IBP Impôt sur les Bénéfices et Profits
IER Impôt Exceptionnel sur les Rémunération des expatriés

PREMIERE PARTIE

L'ITIE EN RDC

L'objectif de l'ITIE

Le processus de Validation de l'ITIE

Les industries extractives

L'Initiative en RDC

Le périmètre du Rapport ITIE 2007

✓ L'objectif de l'ITIE

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) vise à améliorer la transparence sur les paiements que les entreprises pétrolières, gazières et minières d'un pays versent au gouvernement.

L'adhésion des pays s'effectue sur la base du volontariat et la mise en œuvre est de la responsabilité des gouvernements.

Chaque pays est libre de choisir les modalités pratiques de sa mise en œuvre dans le respect des règles de l'ITIE. L'Initiative Nationale doit ainsi garantir¹ :

- **La publication régulière des paiements et des recettes reçues par les gouvernements au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière**

« Tous les paiements matériels, versés par les entreprises aux gouvernements, au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière (« les paiements ») et toutes les recettes matérielles, reçues par les gouvernements de la part des entreprises pétrolières, gazières et minières (« les recettes »), sont publiés et diffusés régulièrement au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible¹ »

- **L'audit des paiements et des recettes selon les normes internationales**

« Lorsque de tels audits n'existent pas, les paiements et recettes font l'objet d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales en matière d'audit¹ »

- **La réconciliation des paiements et des recettes par un cabinet indépendant**

« Les paiements et recettes sont rapprochés, conformément aux normes internationales en matière d'audit, par un Conciliateur indépendant digne de confiance, qui publie son opinion sur ce rapprochement de comptes et sur d'éventuelles discordances¹ »

- **La participation des entreprises publiques**

« Cette démarche s'étend à l'ensemble des entreprises, y compris les entreprises d'Etat¹ »

- **L'implication active de la société civile**

« La société civile participe activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus et apporte sa contribution au débat public¹ »

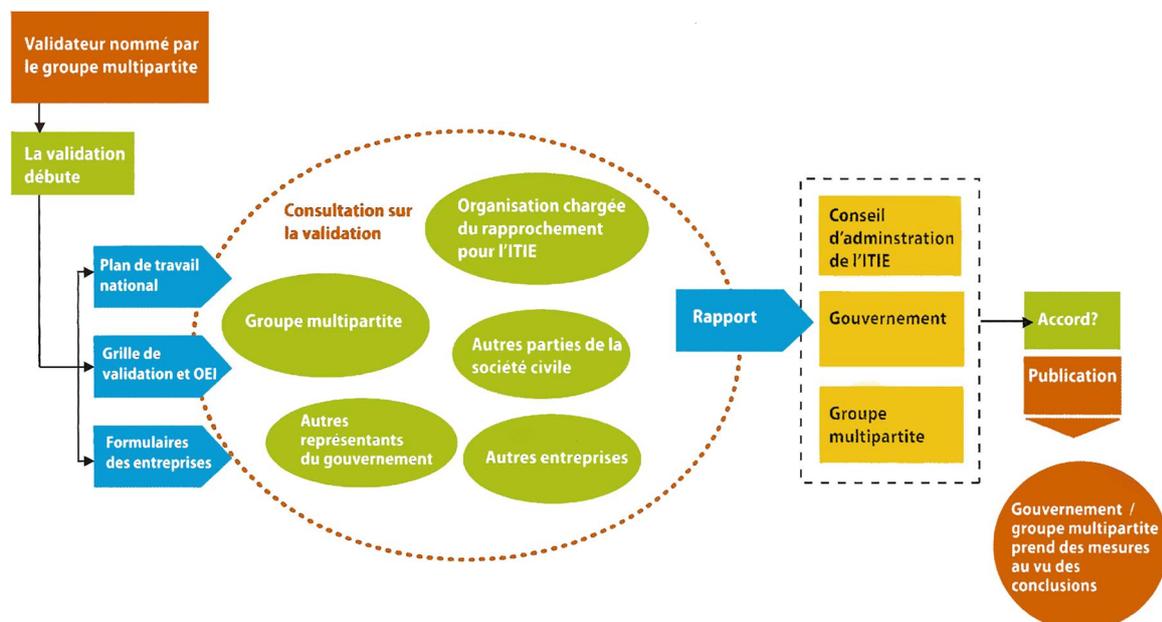
- **L'élaboration et la publication d'un plan d'actions détaillé, budgété et viable**

« Le gouvernement d'accueil élabore un Plan de travail public, financièrement viable, relatif aux éléments ci-dessus, avec le concours des institutions financières internationales le cas échéant, ce plan étant assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes éventuelles sur le plan des capacités¹ »

¹ Critères selon le Guide de Validation de l'ITIE

✓ Le processus de Validation de l'ITIE

La Validation vise à émettre un jugement sur la conformité de l'Initiative Nationale aux règles de l'ITIE. Le processus de Validation se décompose comme suit :



Le processus de Validation

Pour accomplir sa mission, le Valideur utilise trois documents principaux :

- Le Plan de travail national, défini et approuvé par le Comité Exécutif (le plan d'actions 2009-2011 est présenté en annexe I)
- Les formulaires d'auto-évaluation des entreprises, adressés au Valideur (présentés en annexe II)
- Le Guide de Validation de l'ITIE, publié par le Secrétariat international (présenté en annexe III)

La Validation commence par une analyse des documents qui sous-tendent l'avancement du processus de l'ITIE du pays. Des formulaires d'auto-évaluation sont transmis aux entreprises du périmètre pour apprécier la qualité de la mise en œuvre de l'ITIE par elles-mêmes.

La Validation se poursuit par une série d'entretiens avec les parties prenantes de l'Initiative et en particulier : le Groupe multipartite (représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile), l'organisation chargée de réconcilier les chiffres et les autres principales parties prenantes (bailleurs de fonds, entreprises et membres de la société civile ne se trouvant pas dans le groupe Multipartite).

Le Rapport de Validation présente :

- Les progrès du Plan de travail national
- L'analyse de chaque indicateur de la Grille de Validation
- La Grille de Validation renseignée
- L'avancement de la mise en œuvre des règles de l'ITIE par les entreprises
- Les formulaires d'auto-évaluation obtenus des entreprises
- Une évaluation globale de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale

Le Rapport de Validation est transmis au Groupe multipartite pour échanges et approbation, puis au Conseil d'Administration de l'ITIE, pour la décision sur la conformité du pays.

✓ Les industries extractives²

• Les réserves

La RDC possède des réserves minérales de premier rang mondial.

La province du Katanga est la région du monde la plus riche en cobalt et la seconde pour le cuivre après le Chili. La partie centrale du pays, constituée des deux Kasai, est l'une des régions diamantifères les plus importantes du monde après la Russie et le Botswana. Le Nord-Est du pays dispose de vastes ressources en or et les provinces de l'Est – Maniema, Nord et Sud-Kivu – de coltan et de cassitérite.

La RDC possède également des réserves pétrolières en on-shore et off-shore dans la région du Bas-Congo.



Les réserves des activités extractives en RDC

• La production

Depuis la fin des conflits en 2003 et la constitution d'un gouvernement de coalition nationale, la production de cuivre et de cobalt augmente régulièrement pour atteindre la moitié de la production observée précédemment, dans les années 1980 avec 540 000 tonnes de cuivre produit. Plus de trois cent soixante sociétés minières opèrent dans la province du Katanga dont les principales sont des entreprises internationales partenaires de la société publique Gécamines. La production artisanale³ non structurée demeure cependant importante.

La production de diamant demeure elle essentiellement⁴ artisanale. Cette production est cédée à des comptoirs qui se chargent de l'exporter. Le reste de la production est réalisée par quelques entreprises essentiellement associées à la société publique la MIBA.

La production d'or, de coltan et de cassitérite repose également essentiellement sur une activité artisanale. Des partenariats existent là encore avec les entreprises publiques : OKIMO pour l'or et la SOMINKI pour le coltan et la cassitérite.

Dans le secteur des hydrocarbures, cinq entreprises se partagent la production nationale de 25.000 barils par jours conduite par un seul opérateur (Perenco).

La réglementation de l'activité minière résulte pour l'essentiel du Code minier de 2002, stable jusqu'en 2012. Le secteur pétrolier est régi par la loi N° 67-231 du 11 mai 1967, complétée

² Sources : Rapports Banque Mondiale, USGS minerals Yearbook, IHS GEPS reports

³ Les producteurs artisanaux non structurés cèdent leur production à des négociants qui revendent ces stocks à des usines de valorisation situées dans le pays

⁴ Estimée à 80% à 90%

par les conventions pétrolières des 9 et 11 août 1969, et des contrats de partage de production accordés par le Ministère des Hydrocarbures.

✓ L'Initiative en RDC

La RDC a adhéré en 2005 à l'ITIE pour améliorer la transparence des paiements des secteurs des mines, du pétrole et du bois et obtient le statut de pays Candidat en 2008. Dans les premières années, l'Initiative progresse peu en raison d'une organisation complexe de près de 70 membres, peu adaptée à la prise de décision, aux objectifs divergents de ses membres et à un contexte politique de transition.

L'Initiative est relancée en juillet 2009 avec la simplification des organes désormais limités à un Comité Exécutif de 16 membres et un Secrétariat Technique. Depuis, un Conciliateur indépendant a été recruté et le processus de rapprochement des données de l'année 2007 a permis la publication récente du premier Rapport ITIE du pays.

Un site internet a été créé, un plan d'actions pour la période 2010 - 2011 a été élaboré. Il est notamment financé, à hauteur de US \$ 500.000, par le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale. Ce plan d'actions et les termes de référence pour le recrutement du Conciliateur indépendant des années 2008 et 2009 ont récemment été approuvés par le Comité Exécutif. Ces derniers prévoient l'élargissement du périmètre à d'autres minerais et à davantage d'entreprises. Nous comprenons qu'un appel d'offres sera prochainement lancé pour le recrutement du Conciliateur indépendant.

✓ Le Périmètre du Rapport ITIE 2007

• Les secteurs d'activité

Le périmètre de l'exercice de réconciliation des données de l'année 2007 couvre les secteurs miniers du cuivre, du cobalt et la totalité du secteur des hydrocarbures.

• Les entreprises

Le périmètre des entreprises correspond aux 20 principales sociétés extractives⁵ de cuivre et de cobalt du pays et aux 4 principales entreprises du secteur pétrolier.

Parmi les 20 entreprises du secteur minier, la Gécamines et Sodimico sont des entreprises publiques, les 18 autres sont des entreprises privées dont certaines appartiennent à des groupes internationaux :

- Le groupe Anvil Mining pour les sociétés AMC et SMK
- Le groupe Bazano pour les sociétés Bazano, Boss Mining et MUMI
- Le groupe First Quantum pour les sociétés Comisa, Frontier, KMT et RPM
- Le groupe Forest pour les sociétés CMSK et STL
- Le groupe Metorex pour les sociétés Ruashi Mining et MMK

⁵ Kamoto Copper Company a depuis 2007 absorbé la société DRC Copper and Cobalt Project

Les quatre entreprises pétrolières sont Perenco – seul opérateur des champs pétroliers – Lirex, MIOC et Teiko Oil Company, partenaires.

• Les flux financiers

Le périmètre des flux de revenus, tel qu'établi par le Comité Exécutif pour le Rapport 2007 concerne :

Pour le secteur minier

- Frais de contrôle à l'importation
- Redevance administrative
- Droits d'entrée
- Droits de sortie ou taxe rémunératoire
- Droits superficiaires annuels
- Redevance minière
- Redevance annuelle pour les unités de traitement
- Impôts sur les Bénéfices et Profits (IBP)
- Impôts sur les concessions minières
- Taxes mobilières (impôt sur les dividendes)
- Dividendes payés à l'Etat
- Dividendes payés à des entreprises publiques (Gécamines)
- Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR)
- Impôt Exceptionnel sur les Rémunérations des Expatriés (IER)
- Impôts sur les superficies
- Impôt sur le Chiffre d'Affaires (ICA)

Pour le secteur pétrolier

- Droits superficiaires annuels
- Redevances
- Taxe de participation
- Taxe statistique
- Taxe sur la marge distribuable
- Impôts sur les Bénéfices et Profits (IBP)
- Impôt spécial sur le revenu
- Bonus

DEUXIEME PARTIE

P LES PERSONNES RENCONTREES

Membres du Comité Exécutif

Représentant du Secrétariat Technique

Représentant du gouvernement

Conciliateur indépendant du Rapport ITIE 2007

Membres des Comités précédents

Bailleurs de fonds

Représentant de la société civile non membre du Comité Exécutif

Représentants d'entreprises non membres du Comité Exécutif

Les personnes que nous avons rencontrées dans le cadre des entretiens de la Phase II de la Validation de l'ITIE en RDC sont présentées ci-après.

Ces rencontres se sont déroulées sur des bases individuelles, permettant un dialogue construit et libre avec le Validateur.

✓ Membres du Comité Exécutif

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
<i>Représentants du gouvernement</i>		
Olivier Kamitatu Etsu	Président du Comité de Pilotage	Ministère du Plan
Kasongo Shomary	Vice-Ministre des Mines	Ministère des Mines
Isidore Moilu	Conseiller du Ministre des Hydrocarbures	Ministère des Hydrocarbures
Firmin Koto Ey'Olanga	Conseiller Principal au Cabinet de la Présidence	Présidence de la République
Roger Liondjo	Directeur de Cabinet Adjoint	Primature
<i>Représentants des entreprises</i>		
Lambert Tsongo Muhingirwa	Représentant	Gécamines
Simon Tuma Waku	Président	Kamoto Copper Company (KCC)
Yvonne Mbala	Directrice-Kinshasa	Perenco-REP MIOC
<i>Représentants de la société civile</i>		
Jean-Pierre Mutéba	Secrétaire Général	La Nouvelle Dynamique Syndicale
Léonie Kiangu	Secrétaire Exécutive	Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)
Jean-Claude Katende	Représentant	Réseau Ressources Naturelles (RRN)
Jacques Bakulu	Représentant	Centre pour la Promotion et l'Éducation des Communautés de base (CEPECO)

✓ Représentant du Secrétariat Technique

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Christian Mambu	Coordonnateur	Secrétariat Technique

✓ Représentant du gouvernement

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Charles Naweji Mundele	Directeur de Cabinet Adjoint	Ministère du Plan

✓ Conciliateur indépendant du Rapport ITIE 2007

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Bruno M.Kambaja	Directeur	PricewaterhouseCoopers
Bienvenue Kiambelolo	Manager	PricewaterhouseCoopers

✓ Membres des Comités ITIE précédents

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Sébastien Luzanga Shamandevu	Ancien Coordonnateur	Minsitère du Plan
Nicolas Bulukungu Bera-Kay	Ancien Coordonnateur	Société de Sidérurgie de Maluku (Sosider)
Adrien Lutuba Nalumbu	Assistant du Secrétaire Général	Fédération des Entreprises du Congo (FEC)

✓ Bailleurs de fonds

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Delphin Tshimena Musampa	Consultant pour le secteur minier	Banque Mondiale
Gotthard Walser	Manager du <i>CASM programme</i> (<i>Communities And Small Scale Mining</i>)	Banque Mondiale
Remi Pelon	Spécialiste du secteur minier	Banque Mondiale
Jean-Luc Mutombo-Mudiay	Responsable du <i>Senior Programme</i>	Coopération Technique Belge (CTB)
Holger Grundel	Conseiller Senior des questions de croissance et de gouvernance des	Department for International Development (DFID)
Götz von Stumpfeldt	Directeur de Projet	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)
Heidi Wagner	Conseillère Technique	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)

✓ Représentant de la société civile non membre du Comité Exécutif

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Georges Bokondu	Chef de programme	South African Ressource Watch (SARW)

✓ Représentants d'entreprises non membres du Comité Exécutif

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Paul Franssen	Administrateur Secrétaire Général	George Forrest International Afrique
Kassango Bin Nassor	Chef du personnel Directeur des relations gouvernementales et commerciales	Tenke Fungurume Mining (TFM)
Samantha Mwenda	Questions parlementaires et relations publiques	Tenke Fungurume Mining (TFM)

Par ailleurs, nous avons pu assister :

- Au Comité Exécutif du 12 avril 2010 réuni au Ministère du Plan à Kinshasa, dont l'ordre du jour portait notamment sur l'approbation du plan d'actions 2010-2011 et sur les termes de référence de l'appel d'offres pour le recrutement du Conciliateur indépendant pour les données ITIE des années 2008 et 2009.

- Au séminaire de sensibilisation et de présentation du Rapport ITIE 2007 aux Sénateurs de la RDC, le 17 avril 2010, au Palais du Peuple à Kinshasa.

TROISIEME PARTIE

P LE PLAN DE TRAVAIL NATIONAL

Les progrès constatés depuis 2005

Eléments clés du plan d'actions 2010-2011

Depuis 2005, plusieurs plans d'actions ont été élaborés : 2007-2008, 2009 puis 2010-2011. Celui de 2009 n'a pas été approuvé et les deux premiers n'ont pas été publiés.

Le plan d'actions de 2007-2008 n'a été que très partiellement mis en œuvre. Celui de 2009 a permis de réaliser quelques actions. Celui de 2010-2011 est en cours de réalisation.

✓ Les progrès constatés depuis 2005

• Le plan d'actions 2007-2008

Le plan d'actions 2007-2008 a été approuvé lors du Comité de Pilotage du 27 novembre 2007. Il présente 6 objectifs principaux et met l'accent sur :

- L'implication des parties prenantes
- L'élaboration du budget de fonctionnement et la pérennisation du financement de l'Initiative
- Le renforcement des capacités des membres du Comité National de l'ITIE
- Le recrutement d'un Conciliateur indépendant
- La publication d'un premier Rapport ITIE non audité
- La publication d'un premier Rapport ITIE audité

S'il présente effectivement un échéancier, ce plan d'actions n'est pas budgété et n'a pas été publié.

En 2007 et 2008 très peu d'actions ont pu être mises en œuvre.

• Le plan d'actions 2009

Le plan d'actions 2009 présente 4 objectifs : la préparation des modèles de reporting, le lancement d'un appel d'offres sur le recrutement du Conciliateur indépendant et l'élaboration des Rapports, la Validation de l'Initiative Nationale et le renforcement des capacités des parties prenantes et des moyens de communication.

Il propose un échéancier mensuel mais n'est que très partiellement budgété. En outre, il n'a pas été approuvé par le Comité Exécutif et n'a pas été publié.

En revanche, certaines actions ont pu être initiées sur 2009 : le recrutement du Conciliateur indépendant pour les données 2007, la préparation du premier Rapport ITIE et le lancement de l'appel d'offres pour le recrutement du Validateur notamment.

✓ Eléments clés du plan d'actions 2010-2011

Le plan d'actions 2010-2011 - présenté en annexe I - comporte 21 actions principales regroupées en cinq grandes catégories : le recrutement du Conciliateur indépendant des années 2008 et 2009, le processus de Validation, le renforcement des capacités des parties prenantes, les salaires et les frais de fonctionnement du Secrétariat Technique.

Il a été élaboré sur la base des actions non réalisées du plan d'actions 2009 et de la liste des actions que les bailleurs de fonds prévoient de financer.

Chaque action est budgétée et planifiée de janvier 2010 à avril 2011. Le plan d'actions a été discuté et approuvé récemment par le Comité Exécutif et doit faire l'objet d'une prochaine dissémination.

Le coût global est estimé à US \$ 604.000 réparti comme suit :

- US \$ 157.000 pour le Conciliateur indépendant des années 2008 et 2009
- US \$ 104.000 pour le processus de Validation
- US \$ 46.000 pour le renforcement des capacités
- US \$ 138.000 pour les salaires et l'assistance au Secrétariat Technique
- US \$ 159.000 pour les frais de fonctionnement du Secrétariat Technique

Les coûts budgétés devraient être financés à hauteur de US \$ 500.000 par le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale, US \$ 51.000 par le projet PROMINES et US \$ 53.000 par le budget de l'Etat⁶.

⁶ Le budget de l'Etat de 2010 prévoit de financer l'Initiative à hauteur de US \$ 458.000, cependant seule la quote-part habituellement débloquée a été retenue pour établir ce plan d'actions.

QUATRIEME PARTIE

LA GRILLE DE VALIDATION

Les progrès constatés de l'Initiative Nationale

La Grille de Validation

L'analyse des indicateurs

✓ Les progrès constatés de l'Initiative Nationale

Depuis l'adhésion de la RDC à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en 2005, la mise en œuvre se caractérise par deux phases distinctes :

- Une mise en œuvre perturbée aux progrès très limités (2005 - juin 2009)
- La relance de l'Initiative depuis juillet 2009

• Une mise en œuvre perturbée aux progrès très limités (2005 –juin 2009)

Pendant les quatre premières années, l'Initiative Nationale n'a que très peu progressé en raison (1) d'une organisation complexe de près de 70 membres peu adaptée à la prise de décision, (2) des membres venant d'horizons divers aux objectifs pour partie contradictoires (3) dans un contexte politique de transition.

- 1) Une organisation complexe de près de 70 membres peu adaptée à la prise de décision :
 - En 2005, l'Initiative se construit autour de trois organes : un Comité de Pilotage de 26 membres chargé de définir les orientations stratégiques, un Comité Technique de 40 membres chargé du fonctionnement de l'ITIE et d'établir le plan d'actions et un Secrétariat Permanent dirigé par un Coordonnateur assisté de 3 coordonnateurs-adjoints et composé de 3 sous comités.
 - En novembre 2007, l'Initiative se recompose mais comporte toujours autant de membres : un Comité de Pilotage de 29 membres responsable des orientations stratégiques, un Conseil Consultatif de 42 membres et un Secrétariat Exécutif dirigé par un secrétaire et composé de 4 départements.
- 2) Des membres aux objectifs divergents :
 - Les 70 membres des 3 structures venaient de multiples horizons et n'avaient parfois que peu de Rapport avec les objectifs propres à l'ITIE.
- 3) Un contexte politique de transition :
 - La RDC a adhéré à l'ITIE en 2005 pendant la période de transition dite du « 1+4 » et a conduit aux élections présidentielles de juin 2006 et à l'installation du nouveau gouvernement au printemps 2007.

Sur cette période, des plans d'actions ont cependant été élaborés, mais ils n'ont pas été publiés et peu d'actions ont été mises en œuvre. Il n'y a pas eu de travail de réconciliation de données, ni de publication de Rapport ITIE sur cette période.

Nous comprenons également que le contexte n'a pas permis à l'Initiative Nationale de disposer des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.

• La relance de l'Initiative depuis juillet 2009

Jugée trop complexe et inadaptée, l'organisation a été simplifiée en juillet 2009 pour s'organiser autour d'un Comité Exécutif de 16 membres - dont 8 représentants du gouvernement, 4 représentants des entreprises et 4 représentants de la société civile - et d'un Secrétariat Technique. Ces deux structures constituent le Comité National de l'ITIE présidé par le Ministre du Plan.

Depuis juillet 2009, un Conciliateur indépendant a pu être recruté et le processus de rapprochement des données de l'année 2007 a été mené, permettant la présentation du premier Rapport ITIE au Comité Exécutif en décembre 2009. Ce Rapport présente de manière désagrégée les données des secteurs du cuivre, du cobalt et du pétrole du pays. Il a été rendu public le 22 février 2010. Il est disponible sur le site internet de l'Initiative Nationale <http://itierdc.org> créé récemment. S'il présente des écarts significatifs sur la base

des formulaires de déclarations non certifiés, nous comprenons qu'il a permis à l'Initiative Nationale de fédérer les parties prenantes.

Une synthèse de ce premier Rapport ITIE, en français et en quatre langues nationales (le lingala, le kikongo, le tshiluba et le kikongo), a fait l'objet d'une première dissémination dans les provinces de Kinshasa, du Katanga et du Bas Congo.

Un plan d'actions 2010-2011 a été élaboré sur la base des actions non réalisées du plan d'actions 2009 et de la liste des actions que les bailleurs de fond prévoient de financer à hauteur de US \$ 500.000 par le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale. Il a été discuté et approuvé récemment par le Comité Exécutif.

Le budget prévu pour le renforcement des capacités ne semble pas en adéquation avec l'ampleur des tâches à mener dans un pays aussi vaste.

Nous constatons également que les financements nécessaires à l'accomplissement des plans d'actions n'ont pas été disponibles.

Les termes de référence pour la réconciliation des données des années 2008 et 2009 ont été approuvés par le Comité Exécutif du 12 avril 2010 et prévoient l'élargissement du périmètre à d'autres minerais et à d'autres entreprises. Aux termes d'un appel d'offres international, un nouveau Conciliateur indépendant a récemment été recruté.

Lors des entretiens nous avons pu constater la pleine implication des représentants de la société civile et le soutien récent des représentants des principales entreprises à l'Initiative Nationale (confirmé par les formulaires d'auto-évaluation obtenus).

✓ La Grille de Validation

• Synthèse de notre jugement

Sur la base des travaux effectués décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour tous les indicateurs. Une attention particulière devra néanmoins être portée au suivi des progrès des indicateurs n°4, n°12, n°13, n°14 et n°15.

• Les éléments de jugement

Afin de renforcer la lisibilité de notre Rapport de Validation, nous utilisons le support visuel ci-dessous, basé sur des couleurs (vert, orange et rouge), pour indiquer si l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint (vert et orange) ou non (rouge) la conformité pour l'indicateur correspondant.

La proposition d'une recommandation est mentionnée par le mot « Recommandation » suivi d'un numéro. L'ensemble des recommandations est présenté dans la sixième partie de ce Rapport.



Codes couleurs de conformité
des indicateurs de la Grille de Validation

La Grille de Validation

LA GRILLE DE VALIDATION			
Mise en œuvre de l'ITIE			
ADHESION	PREPARATION	DIVULGATION	DISSEMINATION
<p>1. Le gouvernement a-t-il publiquement et sans équivoque déclaré son intention de mettre en œuvre l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandations n°1 et 2</p>	<p>5. Le gouvernement a-t-il mis en place un groupe multipartite pour superviser la mise en œuvre de l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p>	<p>10. Le groupe multipartite est-il satisfait de l'organisation nommée pour procéder au rapprochement des chiffres ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandation n°9</p>	<p>18. Le rapport ITIE a-t-il été rendu public de manière : • accessible pour le public • complète, et • compréhensible.</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandations n°14 et 15</p>
<p>2. Le gouvernement s'est-il engagé à travailler avec la société civile et les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p>	<p>6. La société civile participe-t-elle au processus ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandation n°3</p>	<p>11. Le gouvernement s'est-il assuré que toutes les entreprises communiquent leurs chiffres ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p>	<p>14. Tous les paiements pétroliers, gaziers et miniers matériels versés par les entreprises au gouvernement (« paiements ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le rapport ITIE ?</p> <p><input type="radio"/> V <input checked="" type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandation n°12</p>
<p>3. Le gouvernement a-t-il nommé une personne de haut grade pour diriger la mise en œuvre de l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p>	<p>7. Les entreprises participent-elles au processus ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p>	<p>12. Le gouvernement s'est-il assuré que les déclarations des entreprises soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales ?</p> <p><input type="radio"/> V <input checked="" type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandations n°10 et 19</p>	<p>15. Tous les revenus pétroliers, gaziers et miniers matériels perçus par le gouvernement (« revenus ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le rapport ITIE ?</p> <p><input type="radio"/> V <input checked="" type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandation n°13</p>
<p>4. Un plan de travail national chiffré contenant des objectifs mesurables, un échéancier de mise en œuvre et une évaluation des contraintes de capacité (gouvernement, secteur privé et société civile) a-t-il été publié et rendu largement disponible ?</p> <p><input type="radio"/> V <input checked="" type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandations n°3, 4, 5 et 14</p>	<p>8. Le gouvernement a-t-il supprimé les obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandations n°1 et 2</p>	<p>13. Le gouvernement s'est-il assuré que les déclarations du gouvernement soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales ?</p> <p><input type="radio"/> V <input checked="" type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandations n°11 et 20</p>	<p>16. Le groupe multipartite a-t-il jugé que l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres des entreprises et du gouvernement l'a fait de manière satisfaisante ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Se référer aux Recommandations de l'indicateur n°17</p>
	<p>9. Y-a-t-il eu accord sur les formulaires de déclaration ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandations n°6, 7 et 8</p>	<p>17. Le rapport ITIE a-t-il identifié des écarts et recommandé des actions à entreprendre ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> V <input type="radio"/> O <input type="radio"/> R</p> <p>Recommandations n°8, 10, 11, 12 et 13</p>	

La Grille de Validation de l'ITIE RDC

✓ Indicateur n°1 : Le gouvernement a-t-il publiquement et sans équivoque déclaré son intention de mettre en œuvre l'ITIE ?

■ Constats

Le gouvernement de la RDC a, à plusieurs reprises, par la voix de ses représentants officiels, témoigné la volonté de s'engager dans le processus ITIE :

- Déclaration de la volonté d'adhésion du Vice-président de la République Démocratique du Congo lors de la deuxième conférence ITIE de Londres, le 17 mars 2005
- Déclaration solennelle d'adhésion aux principes de l'ITIE par le Vice-président de la République Démocratique du Congo, en charge de la Commission Economique et Financière lors du Forum sur l'ITIE des 11 et 12 mai 2005 à Kinshasa
- Déclaration solennelle du Vice-président de la République Démocratique du Congo, lors de l'adhésion officielle de la RDC aux principes de l'ITIE, le 19 janvier 2006
- Déclarations en faveur des principes de l'ITIE par les Ministres des Finances, du Plan, des Mines, des Hydrocarbures, et de l'Environnement au sommet international sur l'ITIE à Kinshasa les 8 et 9 janvier 2008

A titre d'illustration, lors de la déclaration d'adhésion aux principes de l'ITIE, le Vice-président de la République Démocratique du Congo, a indiqué « vouloir amener les industries extractives à déclarer tous les paiements au profit de l'Etat et ce dernier à déclarer toutes les recettes versées par les industries extractives ».

Depuis juillet 2009, nous constatons une volonté politique forte de relancer l'Initiative Nationale :

- Le 16 juillet 2009, promulgation du décret n°09/28 relatif à la simplification des instances de l'Initiative Nationale permettant de passer de trois organes de 70 personnes à deux organes de 16 personnes
- Nomination au Comité Exécutif de 8 hauts fonctionnaires et notamment du Ministre du Plan, du Ministre des Mines, du Ministre de l'Environnement, du Ministre des Hydrocarbures et du Ministre des Finances
- La présence régulière des Ministres du Plan, des Mines et des Hydrocarbures aux Comités Exécutifs de l'Initiative Nationale

Nous constatons par ailleurs que le Président de la République, Monsieur Joseph Kabila soutient la mise en œuvre l'ITIE, en page d'accueil du site internet de l'Initiative nationale <http://itierdc.org> :



*Déclaration du Président Joseph Kabila
sur le site internet de l'Initiative Nationale*

Nous comprenons cependant que l'Initiative Nationale a souffert d'un financement insuffisant et que les montants inscrits aux budgets de l'Etat n'ont pas pu être décaissés, essentiellement pour des raisons de ressources financières du gouvernement limitées, propres aux pays en reconstruction suite à une période de transition.

■ Opinion des parties prenantes

Certaines parties prenantes apprécient l'engagement de l'Etat dans le processus ITIE mais regrettent que les montants prévus pour le financement de l'ITIE, et inscrits aux budgets de l'Etat ne soient que partiellement mis à disposition de l'Initiative.

■ Jugement du Validateur



Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°1.

■ Recommandations

Réaffirmer l'engagement des pouvoirs publics en assurant et pérennisant le financement de l'Initiative et en mobilisant les acteurs publics (entreprises publiques et Régies financières notamment) :

⇒ **R1 - Assurer et pérenniser le financement de l'Initiative**

⇒ **R2 - Mobiliser les acteurs publics**

Ces recommandations sont précisées dans la sixième partie de ce Rapport.

✓ **Indicateur n°2 : Le gouvernement s'est-il engagé à travailler avec la société civile et les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE ?**

■ Constats

Le gouvernement a démontré son engagement à travailler avec la société civile et les entreprises, à plusieurs reprises, et notamment lors de la conférence internationale de Kinshasa les 8 et 9 janvier 2008, par la voix des Ministres du Plan et de l'Environnement, qui ont souligné l'importance de la participation de l'ensemble des parties prenantes au processus.

Un atelier de sensibilisation des entreprises et de la société civile s'est tenu les 28 et 29 janvier 2010 à Lubumbashi en présence du Ministre du Plan. Il a permis de souligner la nécessité d'une participation pleine et entière des entreprises à l'Initiative pour en garantir le succès.

Au niveau des organes représentatifs, cet engagement s'est traduit par une représentativité croissante de la société civile et des entreprises qui disposaient de 32 membres (12+20)

dans l'organisation de novembre 2005 puis de 32 membres (16+16) dans celle de novembre 2007. Depuis la simplification de l'organisation en juillet 2009 la société civile et les entreprises disposent désormais de 4 sièges chacune au Comité Exécutif sur un total de 16.

Nous avons pu constater par ailleurs, à travers les discussions avec les parties prenantes et lors de réunions du Comité Exécutif auxquelles nous avons pu participer que les entreprises et la société civile sont correctement représentées et qu'elles peuvent s'exprimer librement.

Les 4 sièges de la société civile se répartissent comme suit :

- Un représentant de l'ONG Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)
- Un représentant du syndicat la Nouvelle Dynamique Syndicale (NDS)
- Un représentant de l'ONG Centre pour la Promotion et l'Education des Communautés de base (CEPECO)
- Un représentant de la plateforme Réseau Ressources Naturelles (RRN)

Les 4 représentants des entreprises correspondent à :

- Un représentant des entreprises publiques
- Un représentant des entreprises minières
- Un représentant des entreprises pétrolières
- Un représentant des entreprises forestières

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile et des entreprises membres du Comité Exécutif n'ont pas émis de commentaires particuliers sur cette question.

■ Jugement du Validateur



Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°2.

✓ Indicateur n°3 : Le gouvernement a-t-il nommé une personne de haut grade pour diriger la mise en œuvre de l'ITIE ?

■ Constats

Depuis l'adhésion de la RDC à l'Initiative, la présidence de l'Initiative est assurée par Monsieur Olivier Kamitatu Etsu, Ministre du Plan. Il bénéficie de la confiance de l'ensemble des parties prenantes interrogées.

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes reconnaissent les qualités du président du Comité Exécutif et sa capacité à lever les obstacles à la mise en œuvre du processus.

■ Jugement du Validateur



Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°3.

- ✓ Indicateur n°4 : Un Plan de travail national contenant des objectifs mesurables, un échéancier de mise en œuvre et une évaluation des contraintes de capacité (gouvernement, secteur privé et société civile) a-t-il été publié et rendu largement disponible ?

■ Constats

Le plan d'actions 2007-2008

- Le plan d'actions 2007-2008 a été approuvé à l'unanimité lors du Comité de Pilotage du 27 novembre 2007, sur proposition du Conseil Consultatif. Il présente 6 objectifs principaux et met l'accent sur l'implication des parties prenantes, l'élaboration du budget de fonctionnement et la pérennisation du financement de l'Initiative, le renforcement des capacités des membres du Comité National de l'ITIE, le recrutement d'un Administrateur indépendant, la publication d'un premier Rapport ITIE non audité et la publication d'un premier Rapport ITIE audité,
- S'il présente effectivement un échéancier, ce plan d'actions n'est pas budgété et n'a pas été publié.
- En 2007 et 2008 très peu d'actions ont pu être mises en œuvre.

Le plan d'actions 2009

- Le plan d'actions 2009 présente 4 objectifs : la préparation des modèles de reporting, le lancement d'un appel d'offres sur le recrutement du Conciliateur indépendant et l'élaboration des Rapports, la Validation de l'Initiative Nationale et le renforcement des capacités des parties prenantes et des moyens de communication.
- Il propose un échéancier mensuel mais n'est que très partiellement budgété. En outre, il n'a pas été approuvé par le Comité Exécutif et n'a pas été publié.
- En revanche, certaines actions ont pu être initiées sur 2009 : le recrutement de Conciliateur indépendant, l'élaboration du premier Rapport ITIE et le lancement de l'appel d'offres pour le recrutement du Validateur notamment. Le Rapport ITIE 2007 a été publié en 2010.

Le plan d'actions 2010-2011

- Le plan d'actions 2010-2011 - présenté en annexe I - comporte 21 actions principales regroupées en cinq grandes catégories : le recrutement du Conciliateur indépendant des années 2008 et 2009, le processus de Validation, le renforcement des capacités des parties prenantes, les salaires et les frais de fonctionnement du Secrétariat Technique
- Il a été élaboré sur la base des actions non réalisées du plan d'actions 2009 et de la liste des actions que les bailleurs de fond prévoient de financer à hauteur de US \$ 500.000 par le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale.
- Chaque action est budgétée et planifiée de janvier 2010 à avril 2011. Il a été discuté et approuvé récemment par le Comité Exécutif mais n'a pas été publié pour le moment.
- Le coût global estimé à US \$ 604.000 se répartit comme suit :
 - US \$ 157.000 pour le Conciliateur indépendant des années 2008 et 2009
 - US \$ 104.000 pour le processus de Validation

- US \$ 46.000 pour le renforcement des capacités
- US \$ 138.000 pour les salaires et l'assistance au Secrétariat Technique
- US \$ 159.000 pour les frais de fonctionnement du Secrétariat Technique
- Ce coût est financé à hauteur de US \$ 500.000 par le Multi-Donors trust fund, US \$ 51.000 par le projet PROMINES et US \$ 53.000 par le budget de l'Etat.
- Le budget de l'Etat de 2010 prévoit de financer l'Initiative à hauteur de US \$ 458.000. Cependant seule la quote-part habituellement débloquée a été retenue pour établir ce plan d'actions.

Ce plan d'actions est limité à 16 mois de janvier 2010 à avril 2011 et prévoit un budget restreint de US \$ 46.000 pour le renforcement des capacités. De plus, il ne présente pas d'évaluation des contraintes en matière de capacité.

§

Nous constatons que les plans d'actions de ces dernières années n'ont pas été publiés, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation des contraintes de capacité, que certaines actions n'ont pas été réalisées et que les échéanciers de mise en œuvre correspondant n'ont pas été respectés (une analyse détaillée des plans d'actions est présentée dans la troisième partie de ce Rapport).

L'actuel plan d'actions présente par ailleurs un budget dédié au renforcement des capacités réduit au regard des besoins (notamment ceux de la société civile), une durée limitée à 16 mois (janvier 2010 - avril 2011) et n'a pas fait l'objet d'une évaluation des contraintes de capacité. En outre, il n'a pas été publié.

Cependant, il nous semble que les lacunes ainsi que les retards observés dans la mise en œuvre sont acceptables au regard des difficultés inhérentes au démarrage de l'Initiative Nationale et des pratiques observées dans d'autres pays.

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile indiquent avoir été consultés au sein du Comité Exécutif sur la validation des plans d'actions et en particulier sur le dernier relatif à la période 2010 et 2011.

La plupart des entreprises du secteur minier jugent⁷ positivement les plans d'actions élaborés par le Comité Exécutif. Les entreprises du secteur pétrolier auraient cependant souhaité davantage de concertation.

■ Jugement du Validateur



Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°4. Une attention particulière devra néanmoins être portée sur le suivi des progrès de cet indicateur.

⁷ Selon les réponses des formulaires d'auto-évaluation obtenues des entreprises du périmètre – voir la cinquième partie de ce Rapport

■ Recommandations

- ⇒ **R3 - Augmenter le budget du plan d'actions 2010-2011 dédié au renforcement de capacités**
- ⇒ **R4 - Etendre le plan d'actions 2010-2011 de 16 à 36 mois**
- ⇒ **R5 - Evaluer les contraintes de capacité du plan d'actions 2010-2011**

Veiller également à publier le plan d'actions 2010-2011 :

- ⇒ **R14 - Finaliser la dissémination du Rapport ITIE 2007 et publier le plan d'actions 2010-2011**

Ces recommandations sont précisées dans la sixième partie de ce Rapport.

- ✓ **Indicateur n°5 : Le gouvernement a-t-il mis en place un Groupe multipartite pour superviser la mise en œuvre de l'ITIE ?**

■ Constats

De novembre 2005 à novembre 2007

En 2005, l'Initiative se construit autour de trois organes : un Comité de Pilotage de 26 membres chargé de définir les orientations stratégiques, un Comité Technique de 43 membres chargé du fonctionnement de l'ITIE et d'établir le plan d'actions et un Secrétariat Permanent dirigé par un Coordonnateur assisté de 3 coordonnateurs-adjoints et composé de 3 sous comités.

Ce premier Groupe multipartite⁸ est composé de 37 représentants du gouvernement, de 16 représentants des entreprises et de 16 représentants de la société civile.

De novembre 2007 à juillet 2009

En novembre 2007, l'Initiative se réorganise autour d'un Comité de Pilotage de 29 membres responsables des orientations stratégiques, d'un Conseil Consultatif de 42 membres et d'un Secrétariat Exécutif dirigé par un secrétaire et composé de 4 départements.

Ce deuxième Groupe multipartite⁹ est désormais composé de 26 représentants du gouvernement, de 8 représentants des entreprises et de 8 représentants de la société civile.

⁸ Hors Secrétariat Permanent

⁹ Hors Secrétariat Exécutif

Depuis juillet 2009

Jugée trop complexe et inadaptée, la formule a été simplifiée en juillet 2009 pour s'organiser autour d'un Comité Exécutif de 16 membres - dont 8 représentants du gouvernement, 4 représentants des entreprises du périmètre et 4 représentants de la société civile - et d'un Secrétariat Technique. C'est deux structures constituent désormais le Comité National de l'ITIE.

L'article 3 du décret n°09/28 du 16 juillet 2009, précise que "le Comité National a pour mission de mettre en œuvre les principes et critères de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives en République Démocratique du Congo ».

Le Comité Exécutif

L'article 4 du décret n°09/28 indique que « le Comité Exécutif est l'organe d'orientation, de supervision, de décision, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des principes et critères de l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives en République Démocratique du Congo ».

Les Ministres du Plan, des Mines et de l'Environnement assurent respectivement la présidence, la première vice-présidence et la deuxième vice-présidence du Comité Exécutif.

Les représentants du gouvernement

Les 8 institutions publiques représentées sont¹⁰ :

- Le Ministre du Plan
- Le Ministre des Finances
- Le Ministre des Mines
- Le Ministre des Hydrocarbures
- Le Ministre de l'Environnement
- Un représentant du Cabinet du Président de la République
- Le Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre en charge des questions économiques et financières
- Le Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre en charge des questions juridiques et fiscales.

Les représentants du gouvernement sont tous de hauts fonctionnaires - Ministres, directeur de cabinet, conseillers ou des directeurs ministériels - et disposent des compétences adéquates pour remplir leur rôle au sein du Comité.

Les représentants des entreprises

Les 4 représentants des industries extractives publiques et privées sont¹¹ :

- Un représentant des entreprises publiques minières
- Un représentant des entreprises minières privées
- Un représentant des entreprises pétrolières
- Un représentant des entreprises forestières

¹⁰ Selon le décret n°09/28 du 16 juillet 2009

¹¹ Selon le décret n°09/28 du 16 juillet 2009

Les entreprises sont représentées par leur dirigeant ou par un conseiller disposant des compétences requises.

Les représentants de la société civile

Les 4 représentants de la société civile sont¹² :

- Deux représentants des ONG des ressources naturelles du secteur minier
- Un représentant des ONG des ressources naturelles du secteur pétrolier
- Un représentant des ONG des ressources naturelles du secteur forestier (à noter que le secteur forestier n'a pas fait partie du périmètre de l'Initiative pour l'année 2007)

L'article 8 du Décret précise les compétences attendues des représentants de la société civile : « les délégués de la société civile sont issus des organisations les plus représentatives, légalement constituées et spécialisées dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et des questions de bonne gouvernance ».

Les représentants de la société civile présents au Comité Exécutif depuis la réforme de juillet 2009 ont été sélectionnés lors d'une réunion organisée par la South African Resource Watch (SARW), au mois d'août 2009, et à laquelle assistaient les principaux représentants de la société civile du pays intéressés par l'ITIE notamment, et les 16 membres de la société civile de l'ancien Comité ITIE.

Il a été convenu de retenir les 4 profils suivants :

- Un représentant ayant des compétences dans la gestion des ressources forestières
- Un représentant des syndicats de travailleurs du secteur minier
- Un représentant avec une compétence du domaine pétrolier
- Un représentant des grandes coalitions internationales

Ainsi, dans le même ordre de présentation, les organisations suivantes ont été choisies pour leurs compétences :

- Le Réseau Ressources Naturelles (RRN)
- La Nouvelle Dynamique Syndicale (NDS)
- Le Centre pour la Promotion et l'Éducation des Communautés de base (CEPECO) basée dans la Province du Bas-Congo et compétente dans les sujets pétroliers
- Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)

§

Nous constatons ainsi que depuis le début de l'Initiative, la composition des différents Comités respecte l'implication tripartite exigée par le Livre source ITIE : administration, entreprises et sociétés civile.

De plus, nous constatons que le décret n°09/28 du 16 juillet 2009 garantit à chaque partie prenante, et en particulier la société civile, la possibilité de s'exprimer et de participer pleinement à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale.

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants des parties prenantes, et en particulier la société civile, confirment la tenue régulière des Comités et n'ont pas formulé d'inquiétudes particulières sur cet

¹² Selon le décret n°09/28 du 16 juillet 2009

indicateur. Ils considèrent leur représentativité suffisante et peuvent travailler sereinement au sein du Comité Exécutif. En outre, ils semblent être indépendants du gouvernement et du secteur privé.

Les représentants de la société civile membres du Comité Exécutif semblent disposer des compétences requises pour remplir leur fonction au sein de l'Initiative Nationale. Ils souhaiteraient cependant disposer de formations complémentaires sur les aspects financiers et techniques.

■ Jugement du Validateur



Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°5.

✓ Indicateur n°6 : La société civile participe-t-elle au processus ?

■ Constats

La société civile a successivement disposé de 16 sièges sur 69, 16 sur 71, puis depuis 2009 de 4 sièges au Comité Exécutif sur 16 augmentant ainsi sa représentativité proportionnelle.

Les représentants de la société civile au sein du Comité Exécutif sont issus des principales associations non gouvernementales du pays sensibilisées aux thèmes de l'ITIE : Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), la Nouvelle Dynamique Syndicale (NDS), le Centre pour la Promotion et l'Éducation des Communautés de base (CEPECO) et du Réseau Ressources Naturelles (RRN).

Les représentants de la société civile considèrent leur représentativité suffisante et peuvent travailler sereinement au sein du Comité Exécutif. En outre, ils semblent être indépendants du gouvernement, du secteur privé et libres d'exprimer leur opinion sans contrainte.

Les procès verbaux des Comités Nationaux montrent la présence systématique des membres de la société civile aux réunions du Comité. Notre présence à un Comité Exécutif a permis, par ailleurs, de vérifier que la société civile pouvait s'exprimer librement.

Nous constatons également la présence régulière des représentants de la société civile aux réunions internationales sur l'ITIE :

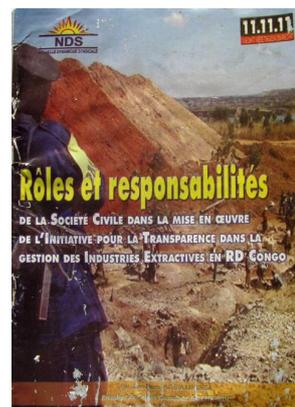
- Conférence Internationale sur l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, à Doha (Qatar), les 16 et 18 février 2009
- Conférence Internationale sur le Processus ITIE en République Démocratique du Congo à Kinshasa (RDC), les 8 et 9 janvier 2008
- Séminaire sur la mise en œuvre de l'ITIE en Afrique Centrale à Libreville (Gabon), les 25 et 27 juin 2007
- Réunion d'Oslo (Norvège), en 2006

Bien que limités en nombre, des ateliers de dissémination de l'Initiative ont été organisés afin de sensibiliser la société civile non membre du Comité Exécutif au processus ITIE. A titre d'exemple, on peut citer notamment :

- Atelier de sensibilisation des parties prenantes à l'ITIE « Bien connaître l'ITIE » à Lubumbashi les 28 et 29 janvier 2010
- Campagne de sensibilisation et de vulgarisation des principes et critères de l'ITIE dans le secteur minier congolais en février 2009 à Kinshasa

Si pendant les premières années, la mise en œuvre de l'ITIE a été limitée, l'implication de la société civile semble toujours avoir été forte.

- Atelier de formation de la FEJE – Femme et justice économique – organisé les 13 et 14 novembre 2009 à Kinshasa
- Lors de l'« Atelier National Paix, Principes et Participation » des 16, 17 et 18 février 2006 à Kinshasa, des personnalités de la société civile, engagées en faveur de la transparence, ont exprimé un « plaidoyer pour la transparence dans la gestion des ressources naturelles de la RDC avant et après les élections. »
- Par ailleurs, nous comprenons que la Nouvelle Dynamique Syndicale, organisation membre du Comité Exécutif, a préparé et distribué aux populations plus de 10.000 exemplaires d'un livret de 32 pages sur les « Rôles et responsabilités de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC » et prévoit la distribution d'une synthèse du Rapport ITIE 2007 en 10.000 exemplaires en français et de 2.000 exemplaires en swahili.



Ces éléments tangibles de dissémination permettent de considérer la participation active à l'Initiative d'une société civile élargie. Nous notons cependant que le plan d'actions 2010-2011 prévoit que peu d'activités de renforcement de capacité de la société civile avec un budget prévisionnel limité à US \$ 46.000.

Publication de sensibilisation à l'ITIE
par le syndicat NDS

■ Opinion des parties prenantes

Les différents représentants de la société civile membres du Comité Exécutif se sont déclarés satisfaits de l'expression de leur opinion et de leur implication dans le cadre du Comité Exécutif et notamment, de l'attitude du Président qui s'est trouvé garant de cette participation.

■ Jugement du Valideur

  
Recommandation n°3

Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°6.

■ Recommandation

Augmenter le budget de renforcement de capacités de la société civile dans le plan d'actions 2010-2011

⇒ **R3 - Augmenter le budget du plan d'actions 2010-2011 dédié au renforcement de capacités**

Cette recommandation est précisée dans la sixième partie de ce Rapport.

✓ Indicateur n°7 : Les entreprises participent-elles au processus ?

■ Constats

Le nombre d'entreprises extractives du périmètre retenu par le Comité Exécutif pour la réconciliation des données de 2007 est de 20 pour le secteur minier (cuivre et cobalt) et de 4 pour le secteur pétrolier. Nous comprenons que ce choix a été établi sur la base des entreprises actives sur la période considérée.

Le périmètre a été approuvé lors du Comité Exécutif du 9 avril 2009.

Les entreprises ont successivement disposé aux différents Comités de 16 sièges sur 69, 16 sur 71, puis depuis 2009 de 4 sièges sur 16.

En RDC l'implication des entreprises est basée sur le volontariat comme l'indique l'article 4 du décret du 16 juillet 2009 :

- « L'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives est un processus participatif. A cet effet, les Industries extractives et les organisations de la société civile œuvrant en République Démocratique du Congo collaborent avec le Comité National dans l'accomplissement de sa mission ».

Les représentants des entreprises sont présents de manière régulière aux réunions du Comité Exécutif et certaines entreprises du périmètre - Anvil Mining et Katanga Mining notamment - appartiennent à des groupes qui ont adhéré au niveau international à l'ITIE.

Si les entreprises étaient, pour l'essentiel, réticentes et perplexes au début de l'Initiative et en particulier lorsque le Conciliateur indépendant leur a transmis les premiers questionnaires, elles ont depuis été sensibilisées à l'objet de l'ITIE et semblent désormais souhaiter pleinement la mise en œuvre de l'Initiative Nationale.

Ainsi, selon le Rapport ITIE 2007, sur les 25¹³ entreprises du périmètre, 24 entreprises ont renvoyés leurs questionnaires au Conciliateur indépendant et ont acceptées de collaborer pour analyser les écarts.

Par ailleurs, 20 entreprises sur 24 ont répondu à nos demandes de formulaires d'auto-évaluation et confirment ainsi nos propos recueillis lors des entretiens. L'analyse des réponses est présentée dans la cinquième partie de ce Rapport. Les formulaires d'auto-évaluation sont présentés en annexe I.

Nous comprenons que le périmètre des futurs exercices de réconciliation sera élargi aux secteurs industriels du diamant, de l'or, du coltan et de la cassitérite à travers l'implication respective de la MIBA, de SODIMIKO et de SOMINKI.

¹³ Kamoto Copper Company a depuis 2007 absorbé la société DRC Copper and Cobalt Project

■ Opinion des parties prenantes

Certains représentants de la société civile ont cependant des doutes sur la volonté réelle d'implication de certaines sociétés dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Cependant, les représentants des principales entreprises ont exprimé leur volonté de participer pleinement au processus, et disent se tenir à disposition du Comité Exécutif pour organiser en partenariat des séminaires et des formations sur l'ITIE.

■ Jugement du Validateur



Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°7.

✓ Indicateur n°8 : Le gouvernement a-t-il supprimé les obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE ?

■ Constats

La réglementation sectorielle

La réglementation applicable aux entreprises pétrolières présentes en RDC repose pour l'essentiel sur la loi N° 67-231 du 11 mai 1967, portant législation générale sur les hydrocarbures. Cette ordonnance est complétée par les conventions pétrolières des 9 et 11 août 1969 régissant respectivement l'exploitation pétrolière en zones maritime et terrestre. Au-delà de ces textes généraux, les conditions particulières sont précisées dans un contrat de partage de production.

La réglementation du secteur minier repose, quant à elle, sur le Code minier de 2002 qui exclut depuis cette date le recours à des conventions spécifiques pour gérer les particularités. Ainsi, les conventions existantes actuellement sont – sauf cas particulier – toutes antérieures à 2002. Le Code minier de 2002 est stable de par la loi pendant 10 années, soit jusqu'en 2012.

La réglementation de l'Initiative Nationale

En RDC, la mise en œuvre de l'ITIE a été régie chronologiquement selon deux décrets et une ordonnance.

- Le décret présidentiel n° 05/160, du 18 novembre 2005, est le texte fondateur de l'Initiative qui proclame la création du Comité National constitué d'un Comité de Pilotage, d'un Comité Technique et d'un Secrétariat Permanent.
- Ce dernier a été modifié et complété par l'ordonnance présidentielle n° 07/065 du 3 septembre 2007 conduisant à la modification des organes internes au Comité National autour d'un Comité de Pilotage, d'un Conseil Consultatif et d'un Secrétariat Exécutif.
- Le 16 juillet 2009, le décret ministériel n°09/28 simplifie les instances de l'Initiative Nationale en supprimant les organes existants de 70 personnes au profit d'un Comité Exécutif et d'un Secrétariat Technique de 20 personnes.

Une adhésion volontaire des entreprises

Aucune loi n'impose l'adhésion et la mise en œuvre des règles de l'ITIE aux entreprises minières et pétrolières du pays. L'implication des compagnies dans le processus ITIE est ainsi le fruit d'une démarche essentiellement volontaire.

Les clauses de confidentialité présentes dans les contrats de partage de production n'ont globalement pas été un obstacle à la divulgation des données des entreprises. Cette approche non coercitive a cependant permis une large participation des entreprises à l'élaboration du Rapport ITIE 2007.

Le recours à une clause légale ou contractuelle pour imposer l'adhésion des entreprises à l'ITIE et la divulgation a été envisagé par le Comité Exécutif, à la demande de la société civile. Nous comprenons que cette option est toujours à l'étude mais ne sera sans doute pas mise en œuvre tant que cela ne s'avèrera pas nécessaire.

§

Ainsi et au-delà du cadre réglementaire, nous constatons que le gouvernement a levé un certain nombre d'obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE. Cela a notamment été le cas lors qu'il a relancé l'Initiative Nationale avec la publication du décret du 16 juillet 2009 conduisant à la simplification des organes représentatifs et permettant ainsi de mettre en œuvre le processus : recrutement du Conciliateur indépendant en septembre 2009, élaboration du premier Rapport ITIE et recrutement du Valideur.

■ Opinion des parties prenantes

Certains représentants de la société civile préféreraient l'instauration d'une clause légale ou contractuelle pour imposer l'adhésion des entreprises du périmètre à l'ITIE et rendre obligatoire la divulgation de leurs paiements.

D'autres considèrent que l'implication de l'Etat dans l'Initiative Nationale est insuffisante et que ce dernier devrait s'assurer d'une plus grande mobilisation des entreprises publiques (Gécamines et SODIMICO notamment), des Régies financières, des radios et des télévisions nationales pour toucher les populations.

Les parties prenantes sont cependant unanimes à considérer que l'obstacle du financement de l'Initiative et de fait, sa pérennisation n'a pas été totalement traité à ce jour par le gouvernement.

Nous comprenons cependant que des contacts sérieux ont été engagés avec les bailleurs de fonds et que des montants significatifs ont été inscrits aux budgets de l'Etat. Mais, le financement des bailleurs de fonds n'a été possible que récemment et les montants inscrits aux budgets de l'Etat n'ont pu être décaissés que partiellement en raison de moyens financiers du gouvernement limités propres à un pays en reconstruction dans un contexte post-conflit.

Ainsi, malgré ses efforts et pour des raisons en partie indépendantes de sa volonté, nous comprenons que le gouvernement n'a pas été en mesure de lever tous les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des plans d'actions de l'Initiative Nationale.

■ Jugement du Validateur



Recommandations
n°1 et 2

Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°8.

■ Recommandations

⇒ **R1 - Assurer et pérenniser le financement de l'Initiative**

⇒ **R2 - Mobiliser les acteurs publics**

Ces recommandations sont précisées dans la sixième partie de ce Rapport.

✓ Indicateur n°9 : Y a-t-il eu accord sur les formulaires de déclarations ?

■ Constats

A ce jour seul un exercice de réconciliation des données a été réalisé et a permis la publication récente du premier Rapport ITIE du pays.

Le périmètre des secteurs d'activité pour la réconciliation des données de 2007

Le secteur forestier et l'activité hydroélectrique, envisagés dans un premier temps, n'ont pas été retenus pour la réconciliation des données de 2007. Le périmètre est ainsi constitué par le secteur pétrolier et par les activités extractives des mines de cuivre et de cobalt situées dans le Katanga.

Nous comprenons que le choix de restreindre, dans le cadre d'une mise en place progressive de l'ITIE, le périmètre du premier Rapport ITIE du pays au secteur du pétrole et au seul secteur minier du Katanga ne semble pas affecter la matérialité des flux d'avantages issus des secteurs extractifs. Les entreprises minières présentes dans les autres régions du pays sont en effet des entreprises privées en phase d'exploration (faible matérialité des revenus essentiellement liés à la taxe superficiaire) ou des entreprises nationales (MIBA, SOMINKI, SODIMOKO) qui sont notoirement déficitaires et subventionnées par l'Etat.

Nous notons néanmoins que certains revenus matériels issus du secteur minier hors du Katanga pourraient correspondre aux bonus de signature à l'occasion de la signature d'accord avec les consortiums chinois notamment.

Le périmètre des entreprises

Les 4 principales entreprises du secteur pétrolier et les 20 principales entreprises extractives de minerai de cuivre et de cobalt du pays constituent le périmètre des entreprises. Nous comprenons que ce choix a été établi sur la base des entreprises actives sur la période considérée.

Le périmètre des flux d'avantages

Le périmètre des flux d'avantages (ou flux de revenus) tel qu'établi par le Comité Exécutif pour le Rapport ITIE 2007 concerne :

- Pour le secteur minier, des frais de contrôle à l'importation, des redevances administratives, des droits d'entrée, des droits de sortie ou taxe rémunératoire, des droits superficiaires annuels, des redevances minières, des redevances annuelles pour les unités de traitement, des impôts sur les bénéfices et profits (IBP), des impôts sur les concessions minières, des taxes mobilières (impôt sur les dividendes), des dividendes payés à l'Etat, des dividendes payés à des entreprises publique (Gécamines), des impôts professionnels sur les rémunérations (IPR), des impôts exceptionnels sur les rémunérations des expatriés (IER), des impôts sur les superficies et des Impôt sur le Chiffre d'Affaires (ICA)
- Pour le secteur pétrolier, des droits superficiaires annuels, des redevances, des taxes de participation, des taxes statistiques, des taxes sur la marge distribuable, des impôts sur les bénéfices et profits (IBP), des impôts spéciaux sur le revenu et des bonus

Les formulaires de déclarations

Sur la base des périmètres présentés ci-dessus, le format des formulaires de déclarations a été discuté et approuvé par le Comité Exécutif du 9 avril 2009.

Nous constatons que les formulaires ont fait l'objet d'un large consensus des parties prenantes, que les flux d'avantages retenus sont bien conformes aux préconisations du Livre source et que les entreprises ne se sont pas opposées à la divulgation de données désagrégées.

Cependant, nous constatons que ces formulaires n'ont cependant pas permis au Conciliateur indépendant de réaliser un travail de qualité car ils étaient vraisemblablement imprécis et pour partie inadaptés.

■ Opinion des parties prenantes

La plupart des représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile nous ont indiqué qu'ils étaient satisfaits du périmètre des entreprises du premier Rapport ITIE. En outre, ils sont également pleinement satisfaits de l'élargissement du périmètre des futures réconciliations aux secteurs du diamant, de l'or, du coltan et de la cassitérite avec l'implication respective de la MIBA, de SODIMIKO et de SOMINKI.

Les représentants de la société civile reconnaissent qu'il y a eu accord sur les formulaires de déclarations de 2007 tout en constatant qu'ils n'ont pas permis de rapprocher totalement les paiements des revenus.

La moitié des entreprises se déclarent¹⁴ satisfaites des formulaires de déclarations utilisés lors des réconciliations des données de l'année 2007, l'autre moitié considère qu'ils n'étaient pas assez clairs et qu'ils ne permettaient pas de prendre en compte certains paiements.

Les représentants du gouvernement sont satisfaits des formulaires de déclarations utilisés et souhaitent qu'ils soient améliorés dans le cadre de l'élargissement du périmètre des futures réconciliations des données.

Nous comprenons que les termes de référence pour le recrutement du prochain Administrateur indépendant prévoient une assistance au Comité Exécutif permettant

¹⁴ Selon les réponses des formulaires d'auto-évaluation obtenues des entreprises du périmètre – voir la cinquième partie de ce Rapport

d'améliorer les modèles des formulaires de déclarations et de définir le périmètre de manière éclairée.

■ Jugement du Validateur



Recommandations
n°6, 7 et 8

Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°9.

■ Recommandations

- ⇒ **R6 - Elargir le périmètre à d'autres minerais et à d'autres entreprises**
- ⇒ **R7 - Limiter les futures réconciliations aux flux significatifs**
- ⇒ **R8 - Améliorer les modèles de formulaire de déclarations**

Ces recommandations sont précisées dans la sixième partie de ce Rapport.

✓ **Indicateur n°10 : Le Groupe multipartite est-il satisfait de l'organisation nommée pour procéder au rapprochement des chiffres ?**

■ Constats

Les termes de référence pour le recrutement du Conciliateur indépendant du Rapport ITIE 2007 ont été discutés et approuvés par le Comité Exécutif.

L'approbation de la sélection du cabinet PriceWaterhouseCoopers comme Conciliateur indépendant pour le rapprochement des données de l'année 2007 a eu lieu lors du Comité Exécutif du 6 octobre 2009 en présence des 4 représentants de la société civile.

Nous constatons cependant que l'analyse des formulaires d'auto-évaluation des entreprises du périmètre ITIE de 2007, présentés en annexe II de ce Rapport de Validation, montre que onze entreprises sur les dix-sept sont auditées par ce même cabinet. Ce choix ne permet sans doute pas ainsi d'obtenir toutes les garanties d'indépendance et d'absence de potentiel conflit d'intérêt (Action recommandée n°13 du Livre source).

Les termes de référence pour la réconciliation des données des années 2008 et 2009 ont été approuvés par le Comité Exécutif du 12 avril 2010 et prévoient l'élargissement du périmètre à d'autres minerais et à d'autres entreprises. Aux termes d'un appel d'offres international, un nouveau Conciliateur indépendant a récemment été recruté.

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes nous confirment qu'il y a bien eu consensus lors de la sélection du Conciliateur indépendant pour le Rapport 2007, tout en nous indiquant que la question du conflit d'intérêt avait été soulevée.

■ Jugement du Validateur



Recommandation n°9

Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°10.

■ Recommandation

⇒ R9 – Veiller à garantir l'absence éventuelle de conflits d'intérêt du Conciliateur indépendant lors de sa sélection

Cette recommandation est précisée dans la sixième partie de ce Rapport.

✓ Indicateur n°11 : Le gouvernement s'est-il assuré que toutes les entreprises communiquent leurs chiffres ?

■ Constats

Une adhésion volontaire des entreprises

En RDC l'implication des entreprises est basée sur le volontariat comme l'indique l'article 4 du décret du 16 juillet 2009 :

- « L'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives est un processus participatif. A cet effet, les Industries extractives et les organisations de la société civile œuvrant en République Démocratique du Congo collaborent avec le Comité National dans l'accomplissement de sa mission ».

Une participation très large des entreprises du périmètre à l'Initiative Nationale

Le périmètre tel qu'établi par le Comité Exécutif pour le Rapport ITIE 2007 concerne les 4 entreprises du secteur pétrolier du pays et les 20 principales entreprises qui extraient du minerai de cuivre et de cobalt au Katanga.

Lors du premier exercice de réconciliation, les entreprises ont d'abord été réticentes puis ont accepté de collaborer. Ainsi, pour la réconciliation des données de 2007 toutes les entreprises – sauf une¹⁵ – ont finalement transmis leur formulaire de déclarations au Conciliateur indépendant. Depuis, elle confirment¹⁶ leur volonté de soutenir l'Initiative Nationale et de participer pleinement à la mise en œuvre de l'ITIE.

¹⁵ Trois des quatre entreprises du groupe First Quantum ont transmis leurs formulaires de déclarations à l'Administrateur indépendant. Pour la quatrième, la société KTM, nous comprenons qu'elle n'avait finalement pas d'activité significative sur la période.

¹⁶ Selon les réponses des formulaires d'auto-évaluation obtenues des entreprises du périmètre

D'ailleurs, certaines entreprises appartiennent à des groupes qui ont adhéré au niveau international à l'ITIE. Il s'agit notamment d'Anvil Mining et de Katanga Mining.

Ainsi, nous constatons que le gouvernement a fait le choix du consensus et du volontariat et non celui de légiférer pour obtenir la participation des entreprises à l'Initiative Nationale. A ce jour, nous constatons que la participation des entreprises est suffisante pour permettre la mise en œuvre d'une Initiative Nationale de qualité.

En effet, les entreprises minières présentes dans les autres Régions du pays sont des entreprises privées en phase d'exploration (faible matérialité des revenus essentiellement liés à la taxe superficiaire) ou à des entreprises nationales (MIBA, SOMINKI, SODIMOKO) qui sont notablement déficitaires.

■ Opinion des parties prenantes

Certains représentants de la société civile souhaiteraient rendre obligatoire aux entreprises l'envoi des formulaires de déclarations par un texte de loi.

Les représentants du gouvernement et des entreprises se déclarent sereins quant à l'adhésion et à la participation des entreprises du périmètre élargi aux futurs exercices de réconciliation.

Le Comité Exécutif dans son ensemble a décidé qu'il ne légifèrerait que si cela s'avérait nécessaire.

■ Jugement du Validateur



Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°11.

✓ Indicateur n°12 : Le gouvernement s'est-il assuré que les déclarations des entreprises sont basées sur des comptes audités selon les normes internationales ?

■ Constats

L'indicateur n°12 consiste à vérifier que les déclarations sont basées sur des comptes audités selon les normes internationales.

Nous comprenons, que la législation en RDC impose aux entreprises minières et pétrolières du pays de faire certifier annuellement leurs états financiers selon les normes d'audit internationales par un commissaire aux comptes inscrit légalement.

Les formulaires d'auto-évaluation des entreprises que nous avons reçus confirment que les entreprises du secteur disposent bien d'un auditeur externe et que leurs états financiers sont effectivement audités selon les normes d'audit internationales.

Cependant, l'Action préconisée n°18 du Livre source précise, qu'au-delà des comptes de l'entreprise, ce sont les formulaires de déclarations qui doivent également être audités et

attestés par l'auditeur externe. Or, les formulaires de déclarations transmis au Conciliateur indépendant pour le Rapport ITIE 2007 n'étaient pas attestés par les auditeurs.

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile n'ont pas formulé de remarques particulières.

Les représentants des entreprises ont reconnu l'utilité de la certification des déclarations par leur auditeur et nous ont indiqué que les entreprises ne seraient pas opposées à participer à un tel exercice.

En outre, nous constatons que les termes de référence du prochain Administrateur indépendant prévoient que ce dernier devra veiller à ce que les données déclarées par les entreprises soient effectivement certifiées par leurs auditeurs externes.

■ Jugement du Validateur



Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°12. Une attention particulière devra néanmoins être portée sur le suivi des progrès de cet indicateur.

■ Recommandations

- ⇒ **R10 - Obtenir des formulaires de déclarations certifiés lors des futurs réconciliations**
- ⇒ **R19 - Envisager de reformuler l'indicateur n°12**

Ces recommandations sont précisées dans la sixième partie de ce Rapport.

✓ **Indicateur n°13 : Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour que les déclarations du gouvernement soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales ?**

■ Constats

En RDC, les déclarations de l'Etat, relatives aux revenus de 2007, ont été attestées par le Directeur Général des Régies financières ; cela ne constitue néanmoins pas un audit.

Cependant, nous constatons que le respect de cet indicateur est particulièrement complexe car :

- Il n'existe pas de normes spécifiques internationalement reconnues pour l'audit des comptes des gouvernements. Cette difficulté a déjà été relevée dans le cadre du Rapport du Validateur de l'Azerbaïdjan et du Liberia

- Les Etats ne sont pas organisés pour de tels audits et ce n'est sans doute pas le rôle de la Cour des comptes dont les interventions s'effectuent avec un décalage de temps incompatible avec les contraintes de l'ITIE
- En outre, le coût d'un tel audit serait particulièrement élevé

De plus, si l'ensemble des formulaires de déclarations des entreprises transmises au Conciliateur indépendant sont bien certifiés par leurs auditeurs et que les écarts des déclarations Etat-Entreprises sont peu significatifs, il est alors moins fondamental d'obtenir des déclarations du gouvernement audités.

■ Opinion des parties prenantes

Aucune remarque particulière de la part des parties prenantes n'est à relever concernant cet indicateur.

■ Jugement du Validateur



Recommandations
n°11 et 20

Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°13. Une attention particulière devra néanmoins être portée sur le suivi des progrès de cet indicateur.

■ Recommandations

- ⇒ **R11 - Faire attester les déclarations de l'Etat par les Ministères de tutelle**
- ⇒ **R20 - Envisager de reformuler l'indicateur n°13**

Ces recommandations sont précisées dans la sixième partie de ce Rapport.

- ✓ **Indicateur n°14 : Tous les paiements pétroliers, gaziers et miniers matériels versés par les entreprises au gouvernement (« paiements ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le Rapport ITIE ?**

■ Constats

Sur la base des secteurs d'activités, des entreprises et des flux d'avantages retenus par le Comité Exécutif, nous constatons que le Rapport du Conciliateur indépendant pour l'année 2007 indique l'absence de déclaration de certains paiements par certaines entreprises :

- En page 11, nous constatons que 7 entreprises n'ont pas déclaré leurs paiements à l'Office Congolaise de Contrôle (OCC) alors que cette dernière déclare avoir reçu pour US \$ 1.721.000 de recettes

- Nous constatons en page 12 que 5 entreprises n'ont pas déclaré leurs paiements à l'Office des Douanes et des Accises (OFIDA) alors que cette dernière déclare avoir reçu pour US \$ 2.042.000 de recettes

Nous comprenons cependant que la notion de matérialité n'a pas été définie par le Comité Exécutif, que l'exploitation des données par l'Administrateur indépendant était vraisemblablement perfectible mais que toutes les entreprises ont notifiées par écrit avoir déclaré la totalité de leurs paiements à l'Administrateur indépendant (question n°9 de notre formulaires d'auto-évaluation présentés en annexe II du Rapport).

Aussi, nous comprenons que l'essentiel des paiements ont vraisemblablement été transmis à l'Administrateur indépendant par les entreprises du périmètre défini pour le Rapport ITIE 2007. En revanche, comme indiqué à l'indicateur n°9, les imperfections des formulaires n'ont pas permis à l'Administrateur indépendant d'exploiter la totalité de l'information transmise.

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes considèrent que si tous les paiements ont été déclarés par les entreprises à l'Administrateur indépendant leur exploitation par ce dernier a été insuffisante.

Les représentants du gouvernement confirment leur soutien à un élargissement du périmètre des futures réconciliations et souhaitent que l'amélioration des formulaires de déclarations permette d'exploiter la totalité des paiements déclarés par les entreprises.

■ Jugement du Validateur



Recommandation
n°12

Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°14. Une attention particulière devra néanmoins être portée sur le suivi des progrès de cet indicateur.

■ Recommandation

⇒ **R12 – Sensibiliser et expliquer aux entreprises comment renseigner les formulaires de déclarations**

Cette recommandation est précisée dans la sixième partie de ce Rapport.

- ✓ Indicateur n°15 : Tous les revenus pétroliers, gaziers et miniers matériels versés par les entreprises au gouvernement (« revenus ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le Rapport ITIE ?

■ Constats

Sur la base des secteurs d'activités, des entreprises et des flux d'avantages retenus par le Comité Exécutif, nous constatons que le Rapport du Conciliateur indépendant pour l'année 2007 indique l'absence de déclaration de certains revenus par certaines administrations.

En effet, nous constatons notamment en page 12 du Rapport ITIE 2007 que l'Office des Douanes et d'Accises (OFIDA) n'a pas déclaré les revenus de 4 entreprises alors que ces dernières indiquent avoir payé pour US \$ 3.473.000 d'impôts et taxes.

Nous comprenons cependant que la notion de matérialité n'a pas été définie par le Comité Exécutif et que l'exploitation des données par l'Administrateur indépendant était vraisemblablement perfectible.

Aussi, nous comprenons que, s'il est difficile de statuer sur l'exhaustivité des déclarations de l'administration, les imperfections des formulaires de déclarations mentionnées à l'indicateur n°9 n'ont en revanche, vraisemblablement pas permis à l'Administrateur indépendant d'exploiter la totalité de l'information transmise.

Nous comprenons également que le Comité Exécutif a décidé l'élargissement du périmètre des futures réconciliations aux secteurs industriels du diamant, de l'or, du coltan et de la cassitérite.

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes considèrent que si tous les revenus ont été déclarés par l'administration à l'Administrateur indépendant, leur exploitation par ce dernier a en revanche été insuffisante.

■ Jugement du Validateur



Recommandation n°13 Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°15. Une attention particulière devra néanmoins être portée sur le suivi des progrès de cet indicateur.

■ Recommandation

- ⇒ **R13 – Sensibiliser et expliquer aux Régies financières comment renseigner les formulaires de déclarations**

Cette recommandation est précisée dans la dernière partie de ce Rapport.

✓ Indicateur n°16 : Le Groupe multipartite a-t-il jugé que l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres des entreprises et du gouvernement l'a fait de manière satisfaisante ?

■ Constats

Les termes de référence pour le recrutement du Conciliateur indépendant ont été transmis dans le cadre d'un appel d'offres restreint à 11 cabinets au mois de juillet 2009. Sept offres ont été reçues et c'est le bureau local du cabinet PriceWaterhouseCooper qui a finalement été officiellement recruté au mois d'octobre 2009 (Comité Exécutif du 6 octobre 2009). Le Conciliateur indépendant a réalisé ses travaux sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2009.

Nous comprenons que le Conciliateur indépendant a rencontré de nombreuses difficultés dans le processus de réconciliation des données 2007 :

- Une sensibilisation insuffisante des entreprises et des Régies financières
- Une large méconnaissance des règles de l'ITIE au niveau des entreprises et des Régies financières
- Des formulaires imprécis et pour partie inadaptés pour un rapprochement de qualité
- Une collaboration limitée des entreprises et des Régies financières au début du processus

Ces difficultés ont conduit à de nombreux écarts dans le Rapport ITIE 2007 présentés ci-après dans l'analyse de l'indicateur n°17.

Ce Rapport a néanmoins été approuvé lors du Comité Exécutif du 10 décembre 2009 et publié en mars 2010.

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes regrettent que ce premier Rapport ITIE conduise à autant d'écarts tout en constatant la difficulté de la tâche.

D'ailleurs, certaines parties prenantes considèrent que l'existence même de ce Rapport est un grand progrès au regard du faible avancement de l'Initiative au cours de ces dernières années.

Aussi, la plupart des parties prenantes ont accepté¹⁷ ce Rapport en l'état et étaient favorables à une large publication. Ce Rapport a ainsi été officiellement présenté au public le 22 mars 2010. Il est disponible sur le site internet de l'Initiative <http://itierdc.org>

¹⁷ La position des entreprises est illustrée dans les formulaires d'auto-évaluation obtenues

D'autres parties prenantes, auraient cependant souhaité que le Conciliateur indépendant continue à réduire les écarts.

Les représentants de la société civile apprécient que ce Rapport ait été publié sur la base de données désagrégées.

■ Jugement du Validateur



Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°16.

■ Recommandations

Afin d'améliorer la qualité des travaux de réconciliation, il reviendra au futur Conciliateur indépendant de participer à la mise en œuvre des recommandations préconisées à l'indicateur n°17 suivant : « Le Rapport ITIE a-t-il identifié des écarts et recommandé des actions à entreprendre ? »

✓ Indicateur n°17 : Le Rapport ITIE a-t-il identifié des écarts et recommandé des actions à entreprendre ?

■ Constats

Le Rapport ITIE du Conciliateur indépendant pour l'année 2007 présente de nombreux écarts entre les paiements déclarés par les entreprises et les revenus divulgués par l'administration (pages 7 et 8 du Rapport ITIE 2007).

Les principaux écarts individuels sont résumés dans le tableau ci-après. Certains se compensent pour conduire à des écarts cumulés limités de US \$ 10,5 millions pour les entreprises minières du secteur privé, US \$ (1,1) millions pour les entreprises minières du secteur public et US \$ (9,1) pour les entreprises pétrolières.

en US \$	Entreprises privées du secteur minier	Entreprises publiques du secteur minier	Entreprises pétrolières
Déclaration des Entreprises	78 751 000	4 376 000	321 854 000
Déclaration des Régies financières	68 286 000	5 500 000	330 995 000
Ecart	10 465 000	-1 124 000	-9 141 000

Droits d'entrée	4 675 000		
Impôt professionnel sur les rémunérations (IPR)	4 605 000		
Autres écarts	1 753 000		
Impôts exceptionnels sur lesq rémunération sdes expatriés (IER)	1 721 000		
Redevance administrative	1 013 000		
Frais de contrôle à l'exportation	-3 302 000		
Redevance administrative		-1 720 000	
Autres écarts		596 000	
Taxes de participation (Dividendes)			28 049 000
Taxe statistique			3 683 000
Taxe sur la marge distribuable			2 980 000
Royalties			-1 899 000
Impôts sur les bénéfices et profits (IBP)			-9 581 000
Acompte provisionnel de l'IBP			-32 373 000

Synthèse des principaux écarts du Rapport ITIE 2007

Cinq écarts sont particulièrement significatifs et d'un montant supérieur à US \$ 4 millions :

- US \$ 32,4 millions d'acomptes provisionnels de l'IBP non divulgués par les entreprises
- US \$ 28,0 millions de dividendes non divulgués par les Régies financières
- US \$ 9,6 millions d'impôts sur les bénéfices non divulgués par les entreprises

- US \$ 4,7 millions de droits d'entrée non divulgués par les Régies financières
- US \$ 4,6 millions d'impôts professionnels sur les rémunérations non divulgués par les Régies financières

Au regard des difficultés rencontrées et des écarts résiduels significatifs relevés, le Conciliateur indépendant du Rapport ITIE propose cinq recommandations en page 16 pour améliorer les futures réconciliations :

- « Les revenus à déclarer devraient être préalablement définis et leur mode d'identification expliqué aux différentes parties ;
- Les entreprises extractives devraient procéder à une adhésion formelle au processus ITIE ;
- Un atelier réunissant les personnes impliquées dans le processus ITIE devrait être organisé avant le lancement du processus de remplissage des formulaires des déclarations ;
- Le Secrétariat Technique devrait sensibiliser les différentes entreprises et régies au respect du calendrier et à fournir tous les documents requis à la déclaration des revenus ;
- La procédure des paiements spéciaux de certains revenus devrait être améliorée pour permettre aux institutions chargées de gérer ces revenus d'être pleinement informées. »

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes regrettent que ce premier Rapport ITIE conduise à autant d'écarts tout en constatant la difficulté de la tâche. Nous comprenons, qu'au regard des difficultés rencontrées, l'Administrateur indépendant a obtenu un budget complémentaire qui lui a permis de résoudre une partie des écarts initiaux. Cependant, nous comprenons que la qualité de l'information n'a permis qu'une rationalisation très partielle des écarts.

Ils souhaiteraient que ces écarts soient réconciliés dans les futurs Rapports de réconciliation. Nous constatons que les termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé de la réconciliation des données des années 2008 et 2009 prévoient une analyse des écarts par ce dernier.

■ Jugement du Validateur



Recommandations
n°8, 10, 11, 12 et 13

Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°17.

■ Recommandations

Afin de réduire les écarts des prochaines réconciliations, il conviendrait de :

- ⇒ **R8 - Améliorer les modèles de formulaire de déclarations**
- ⇒ **R10 - Obtenir des formulaires de déclarations certifiés lors des futures réconciliations**
- ⇒ **R11 - Faire attester les déclarations de l'Etat par les Ministères de tutelle**
- ⇒ **R12 - Sensibiliser et expliquer aux entreprises comment renseigner les formulaires de déclarations**
- ⇒ **R13 - Sensibiliser et expliquer aux Régies financières comment renseigner les formulaires de déclarations**

Ces recommandations sont précisées dans la sixième partie de ce Rapport.

✓ Indicateur n°18 : Le Rapport de l'ITIE a-t-il été rendu public de manière accessible, complète et compréhensible ?

■ Constats

Le Rapport 2007 de l'ITIE RDC est disponible en français sur le site Internet de l'Initiative <http://itierdc.org> depuis le mois de mars 2010.

Il a été rendu public officiellement le 22 mars 2010 par son Président Monsieur Olivier Kamitatu Etsu, Ministre du Plan, à l'hôtel Sultani de Kinshasa en présence de nombreuses personnalités et a fait l'objet d'articles dans la presse locale et internationale :

- Reuters le 22 mars 2010 en anglais – <http://www.reuters.com>
- Le Potentiel du 23 mars 2010
- Radiokapi le 23 mars 2010

Cette publication est également annoncée et commentée sur le site internet de l'ITIE international <http://eiti.org> en anglais et en français.

Cette première dissémination est faite sur la base de la version complète du Rapport ITIE du Conciliateur indépendant. Il s'agit d'un document de 66 pages et présente les données de manière agrégées et désagrégées.

Le Comité Exécutif du 23 et 25 février 2010 a décidé de faire préparer une version simplifiée qui sera accessible et compréhensible par le plus grand nombre. Nous comprenons ainsi que 1.000 exemplaires seront imprimés et mis gratuitement à la disposition du public.

■ Opinion des parties prenantes

Malgré le constat de nombreux écarts, la plupart des parties prenantes étaient favorable à une publication sans tarder du premier Rapport ITIE en RDC.

Les représentants de la Nouvelle Dynamique Syndicale nous ont indiqué que leur organisation menait actuellement une campagne de dissémination à travers le pays d'une synthèse du Rapport ITIE 2007 en français et en quatre langues nationales ; le lingala, le kikongo, le tshiluba et le kikongo. Nous comprenons qu'une première phase de dissémination dans les provinces de Kinshasa, du Katanga et du Bas Congo est terminée.

Certaines parties prenantes, auraient cependant souhaité que le Conciliateur indépendant continue à travailler à réduire les écarts.

Les parties prenantes n'ont pas exprimé d'autres commentaires et attendent la version simplifiée pour participer à sa dissémination.

■ Jugement du Validateur



Recommandations
n°14 et 15

Au regard des travaux effectués, décrits en préambule, nous considérons que l'ITIE en République Démocratique du Congo a atteint la conformité pour l'indicateur n°18.

■ Recommandations

Finaliser la dissémination du Rapport ITIE 2007 et veiller à procéder régulièrement à la réconciliation des données :

- ⇒ **R14 - Finaliser la dissémination du Rapport ITIE 2007 et publier le plan d'actions 2010-2011**
- ⇒ **R15 - Réconcilier et publier régulièrement les données**

Ces recommandations sont précisées dans la sixième partie de ce Rapport.

- ✓ **Indicateur n°19 : Comment les entreprises pétrolières, gazières et minières ont-elles soutenu la mise en œuvre de l'ITIE ?**

■ Constats

Pendant les premières années de l'Initiative, l'implication des entreprises dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE était très limitée. Le premier exercice de réconciliation a permis aux entreprises de mieux en connaître les principes et de s'approprier ses valeurs.

Depuis, toutes les entreprises du périmètre, sauf une, ont renseigné les formulaires de déclarations et ont collaboré à la réconciliation des données de 2007.

Elles sont 20¹⁸ sur 24 à avoir renvoyé au Validateur le formulaire d'auto-évaluation¹⁹ dans le cadre du processus de Validation du pays. Celles qui ont répondu ont toutes confirmé avoir manifesté publiquement leur volonté de soutenir l'Initiative en RDC, jugent très positifs les échanges autour de l'Initiative Nationale et se déclarent prêtes à soutenir et à coopérer dans la mise en œuvre des actions adoptées dans les plans de travail nationaux.

Ainsi, depuis 2005, les entreprises soutiennent l'Initiative essentiellement par leur adhésion volontaire au processus, la participation aux processus de réconciliation et la présence effective de leurs représentants à chaque Comité Exécutif.

A l'avenir, nous comprenons que les représentants des entreprises minières et pétrolières se proposent d'accueillir des ateliers de formation et de divulgation sur leurs sites de production.

¹⁸ Nous comprenons que les 4 entreprises qui n'ont pas répondu à notre formulaire d'auto-évaluation ne sont pas actives actuellement dans le pays

¹⁹ Présentés en annexe II

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile confirment la réticence initiale des entreprises, constatent une amélioration et souhaiteraient encore davantage d'implication des entreprises.

Une analyse détaillée de la mise en œuvre de l'ITIE par les entreprises à partir des formulaires d'auto-évaluation obtenus et des entretiens de Phase II est présentée dans la cinquième partie de ce Rapport.

✓ Indicateur n°20 : Quelles mesures ont été prises pour répondre aux leçons apprises, résoudre les écarts et assurer la pérennité de la mise en œuvre de l'ITIE ?

■ Constats

Nous constatons que plusieurs décisions et actions ont été prises pour tenir compte des difficultés rencontrées et pérenniser l'Initiative. Il s'agit notamment de :

- La simplification de l'organisation de l'Initiative Nationale permettant ainsi de relancer l'Initiative en juillet 2009, de lancer le premier exercice de réconciliation et de publier le premier Rapport ITIE du pays
- L'amélioration de la qualité des plans d'actions.
- La création d'un site internet pour promouvoir l'Initiative

Afin de réduire les écarts et d'améliorer la qualité des futurs Rapports ITIE, les termes de référence pour le recrutement du futur Conciliateur indépendant précisent que :

- Le futur Conciliateur indépendant devra participer à la définition de modèles de formulaires de déclarations adéquats et adaptés à un travail selon des normes professionnelles applicables
- Les formulaires de déclarations des entreprises devront être certifiés par leurs auditeurs externes respectifs selon des normes internationales
- Le périmètre des secteurs d'activités et des entreprises devra être élargi

■ Opinion des parties prenantes

De nombreuses parties prenantes indiquent que le manque de financement des premières années n'a pas permis à l'Initiative de réaliser ces objectifs et souhaiteraient que son financement soit pérennisé.

■ Recommandations

Les recommandations préconisées dans la sixième partie de ce Rapport permettraient de renforcer significativement la qualité de l'Initiative Nationale.

CINQUIEME PARTIE

F LES FORMULAIRES DES ENTREPRISES

La mise en œuvre des entreprises

L'analyse des réponses obtenues

La liste des entreprises qui n'ont pas répondu

✓ La mise en œuvre des entreprises

• Le Livre source

Si l'objectif premier de la Validation consiste à analyser la conformité de l'Initiative Nationale aux règles de l'ITIE, il s'agit également d'émettre un jugement sur la mise en œuvre de l'ITIE par les entreprises du périmètre²⁰.

Notre analyse de la mise en œuvre des entreprises repose pour l'essentiel sur les formulaires d'auto-évaluation obtenus des entreprises et les entretiens menés en Phase II à Kinshasa.

• Les formulaires d'auto-évaluation

Nos formulaires d'auto-évaluation ont été établis sur la base des recommandations du Livre source. Ils comprennent 14 questions clefs. Ils sont disponibles en français et en anglais.

• L'envoi des formulaires

Les formulaires ont été transmis par e-mail aux 24 entreprises du secteur. Les retours d'e-mails infructueux ont fait l'objet de vérification de coordonnées et de relances.

²⁰ Livre source de l'ITIE - chapitre 3 - « Conseils indicatifs à l'intention des entreprises extractives »

• Les réponses obtenues

Sur les 24 entreprises du périmètre, nous avons obtenu 20 réponses. La liste des entreprises qui ont répondu est la suivante.

Réponses obtenues	Secteur	Groupe
<i>Entreprises minières</i>		
Gécamines	Minier	Publique
Société de Développement Industriel et Minier du Congo (SODIMICO)	Minier	Publique
Anvil Mining Congo (AMC)	Minier	Anvil Mining
Société Minière de Kolwezi (SMK)	Minier	Anvil Mining
Groupe Bazano	Minier	Bazano
Mutanda Mining (MUMI)	Minier	Bazano
Comisa	Minier	First Quantum
Frontier	Minier	First Quantum
Kingamyambo Musonoi Tailings (KMT)	Minier	First Quantum
Roan Prospecting and Mining (RPM)	Minier	First Quantum
Compagnie Minière du Sud Katanga (CMSK)	Minier	Forrest
Société de Traitement de Terril de Lubumbashi (STL)	Minier	Forrest
Tenke Fungurume Mining (TFM)	Minier	Freeport
Kamoto Copper Company (KCC)	Minier	Katanga Mining
Ruashi Mining	Minier	Metorex
Mining Company Katanga (MCK)	Minier	MCK
<i>Entreprises pétrolières</i>		
Perenco	Pétrolier	Perenco
Lirex	Pétrolier	Perenco
Muanda International Oil Company (MIOC)	Pétrolier	Perenco
Tekuko Oil Company (TOC)	Pétrolier	Teikoku

Formulaires d'auto-évaluations obtenus

Les formulaires d'auto-évaluation correspondant sont présentés en annexe II.

• La mise en œuvre de l'ITIE par les principales entreprises extractives du pays

Sur les 24²¹ entreprises du périmètre, 20 entreprises ont répondu à notre demande et nous ont transmis leurs formulaires d'auto-évaluation renseignés. Ils sont présentés en annexe II de ce Rapport.

Selon les formulaires reçus, les entreprises ont toutes confirmé avoir manifesté publiquement leur volonté de soutenir l'Initiative en RDC, jugent très positifs les échanges autour de l'Initiative Nationale et se déclarent prêtes à soutenir et à coopérer dans la mise en œuvre des actions adoptées dans les plans de travail nationaux.

Elles confirment avoir divulgué tous les paiements matériels à l'organisation chargée de la réconciliation des chiffres.

La plupart confirment avoir des comptes audités selon les normes internationales. Trois entreprises indiquent cependant que leurs états financiers n'ont pas été audités selon les normes internationales.

Par ailleurs, dix sept entreprises ont indiqué le nom de leur auditeur en RDC, parmi celles-ci, 11 entreprises ont PriceWaterhouseCoopers comme auditeur externe.

Plus de la moitié des entreprises ne signalent pas avoir rencontré d'obstacle à la mise en place de l'ITIE, jugent positivement les plans de travail nationaux élaborés par le Comité Exécutif et sont satisfaites du choix et du travail réalisé par le Conciliateur indépendant pour l'année 2007.

Cependant, elles sont plus de la moitié à considérer que :

- Le périmètre des entreprises ou des paiements devrait être élargi : à d'autres entreprises - notamment à celles de moindre importance afin de les obliger à plus de transparence - et à d'autres paiements qui ne sont pas pris en compte actuellement (charges sociales notamment)
- Les formulaires de déclarations ne sont pas assez explicites et ne permettent pas de renseigner correctement certains paiements
- Les écarts résiduels du Rapport ITIE 2007 ne sont pas acceptables et devraient être réconciliés

Par ailleurs, certaines entreprises ont eu la mauvaise impression de se faire auditer par le Conciliateur indépendant, d'autres souhaiteraient plus de planification dans le processus de divulgation permettant ainsi aux entreprises de préparer les données, d'autres encore souhaiteraient que soit établi un référentiel clair des demandes, des définitions et qu'une liste exhaustive des impôts et taxes du périmètre soit établie.

D'autres enfin souhaiteraient participer davantage au groupe de travail des parties prenantes.

Ainsi, nous constatons que la mise en œuvre de l'ITIE par les entreprises extractives du pays est en-cours et doit être consolidée dans le cadre des futures réconciliations.

²¹ Deux entreprises du périmètre de 2007 ont fusionné depuis

✓ L'analyse des réponses obtenues

L'analyse des 20 réponses obtenues aux 14 questions des formulaires est la suivante.

Question n°1 : L'entreprise a-t-elle publiquement déclaré son soutien au processus ITIE dans ce pays ?

Les vingt entreprises du périmètre qui ont répondu, déclarent toutes avoir manifesté publiquement leur volonté de soutenir l'Initiative.

Question n°2 : Les échanges autour de l'Initiative Nationale ont-ils été constructifs et peuvent-ils être améliorés ?

Les entreprises jugent positivement les échanges autour de l'Initiative Nationale.

Trois entreprises souhaiteraient davantage de séminaires de sensibilisation et de communication.

Question n°3 : Avez-vous du faire face à des obstacles dans la mise en œuvre de l'ITIE ? Si oui, quels sont les éléments d'amélioration du processus que vous pourriez suggérer ?

Douze entreprises ne signalent pas d'obstacle à la mise en place de l'Initiative Nationale.

Alors que huit autres soulignent avoir rencontré des difficultés : l'une d'elles souligne qu'elle a eu l'impression de se faire auditer par le Conciliateur indépendant, une autre souhaiterait l'établissement d'une liste exhaustive des impôts et taxes, une dernière souhaiterait plus de planification dans le processus de divulgation permettant ainsi aux entreprises de préparer les données de manière anticipée.

Question n°4 : Etes-vous satisfait des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le groupe de travail multipartite) ?

Sur les seize entreprises ayant répondu à cette question, les treize entreprises du secteur minier jugent positivement les plans de travail nationaux élaborés par le Comité Exécutif. En revanche, trois entreprises du secteur pétrolier apprécieraient davantage de concertation.

Le groupe First Quantum indique qu'il souhaiterait participer davantage au groupe des multi-parties prenantes.

Question n°5 : Votre entreprise s'est-elle engagée à soutenir et coopérer dans la mise en œuvre des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le groupe de travail multipartite), y compris le respect des directives prises par le gouvernement en Rapport avec l'ITIE (par exemple, lois et protocoles d'accord) et, le cas échéant, à se réunir avec les parties prenantes ?

Toutes les entreprises se déclarent favorables à un soutien et à une coopération dans la mise en œuvre des actions adoptées dans les plans de travail nationaux.

Question n°6 : Les données utilisées pour renseigner les formulaires de déclarations à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE proviennent-elles de comptes ayant fait l'objet d'un audit externe selon les normes internationales ?

Dix sept entreprises confirment avoir des comptes audités selon les normes internationales. Trois entreprises indiquent que leurs états financiers n'ont pas été audités selon les normes internationales.

Question n°7 : Ces mêmes formulaires de déclarations, fournis à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE, ont-ils fait l'objet d'attestations ou de certifications par vos auditeurs selon les normes internationales ?

Sept entreprises déclarent avoir fourni des formulaires de déclarations certifiés par leurs auditeurs. Cette question semble avoir été mal comprise car leurs formulaires ne présentent pas la signature de leurs auditeurs tels que cela est prévu selon les règles professionnelles internationales.

Question n°8 : Quels sont les noms et adresses de vos auditeurs en RDC et au niveau du groupe ?

Dix sept entreprises ont indiqué le nom de leur auditeur en RDC, parmi celles-ci, 11 entreprises ont PriceWaterhouseCoopers comme auditeur.

Question n°9 : Tous les paiements matériels ont-ils été divulgués à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de produire les Rapport ITIE conformément aux formulaires de déclarations de l'ITIE et dans les délais convenus ?

Dix neuf entreprises sur vingt déclarent avoir divulgué tous les paiements matériels à l'organisation chargée de la réconciliation des chiffres.

Question n°10 : Votre entreprise a-t-elle répondu aux questions de(s) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE afin d'aider le rapprochement des paiements de l'entreprise et des recettes du gouvernement, conformément aux formulaires de déclarations de l'ITIE ?

Dix sept entreprises confirment avoir répondu aux questions de l'organisation recrutée pour le rapprochement des données. Une entreprise n'a pas répondu à cette question, deux autres précisent qu'elles n'ont pas été sollicitées.

Question n°11 : Le périmètre des entreprises et des paiements retenus pour les Rapports ITIE vous paraissent-ils convenir aux objectifs de l'ITIE, et notamment en termes de matérialité ?

Sur les dix huit réponses obtenues à cette question, sept entreprises considèrent que le périmètre des entreprises et des flux financiers pris en compte convient. En revanche, six entreprises considèrent que le périmètre devrait être étendu à d'autres entreprises et notamment à celles de moindre importance afin de les obliger à plus de transparence.

Cinq entreprises considèrent que certains paiements n'ont pas été pris en compte. Il s'agit pour l'essentiel de paiements non prévus par le Livre source (charge sociales notamment).

Question n°12 : Votre entreprise est-elle satisfaite des formulaires de déclarations présentés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Neuf entreprises se déclarent satisfaites des formulaires de déclarations utilisés lors des réconciliations des données de l'année 2007 mais dix entreprises considèrent qu'ils ne sont pas assez clairs et qu'ils ne permettent pas de prendre en compte certains paiements.

Question n°13 : Les écarts identifiés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE vous paraissent-ils acceptables ?

Les quatre entreprises pétrolières considèrent que les écarts résiduels ne sont pas acceptables et qu'il aurait fallu continuer à les réduire. De même, cinq entreprises du secteur minier considèrent que les écarts ne sont pas acceptables et qu'ils sont dus pour l'essentiel aux données fournies erronées par les Régies financières.

Neuf entreprises du secteur minier considèrent cependant que ces écarts sont acceptables. Deux entreprises n'ont pas répondu à cette question.

Question n°14 : L'entreprise est-elle satisfaite du choix et du travail réalisé par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Sur les dix sept entreprises qui ont répondu à cette question, quatorze d'entre elles sont satisfaites du choix et du travail réalisé par le Conciliateur indépendant pour l'année 2007. Trois entreprises pétrolières sont mécontentes car elles considèrent qu'il ne devrait pas y avoir d'écart pour les données du secteur pétrolier.

✓ La liste des entreprises qui n'ont pas répondu

Conformément au Guide de Validation, veuillez trouver ci-joint la liste des entreprises qui n'ont pas renvoyé leur formulaire d'auto-évaluation.

Absence de réponse		Groupe
Boss Mining	Minière	Bazano
Minière de Musoshi et Kinsenda (MMK)	Minière	Metorex
Société Minière du Katanga (SOMIKA)	Minière	Nevsun Ressources
Chemaf	Minière	Chemaf

*Formulaires d'auto-évaluations
non obtenus*

SIXIEME PARTIE

LES RECOMMANDATIONS

Recommandations proposées au Comité Exécutif

Recommandations proposées aux Instances
internationales de l'ITIE

✓ Recommandations proposées au Comité Exécutif

• **R1 - Assurer et pérenniser le financement de l'Initiative - Indicateurs n°1 et 8**

Depuis 2005, les moyens financiers des Comités ITIE RDC sont limités et ne permettent qu'une mise en œuvre partielle de l'Initiative.

Recommandation :

Afin de réaffirmer la volonté politique du pays et permettre ainsi à l'Initiative Nationale de progresser rapidement, nous recommandons de s'assurer que les financements nécessaires à l'accomplissement des plans d'actions puissent être disponibles dans les temps.

• **R2 - Mobiliser les acteurs publics du pays - Indicateurs n°1 et 8**

Les parties prenantes regrettent que la transposition de la volonté de l'Etat de mettre en œuvre l'ITIE au niveau des acteurs publics du pays ne soit pas plus rapide.

Recommandation :

Aussi, nous recommandons de veiller à la pleine mobilisation des acteurs publics du pays à la mise en œuvre de l'ITIE. Cela concerne notamment, les entreprises publics du périmètre, les Régies financières concernées par le processus de réconciliation, la télévision et les radios nationales pour sensibiliser la population.

• **R3 - Augmenter le budget du plan d'actions 2010-2011 dédié au renforcement de capacités - Indicateurs n°4 et 6**

Le plan d'actions 2010-2011 prévoit un budget de US \$ 45.894 pour le financement du renforcement de capacité des « membres des industries extractives, de la société civile et des représentants de l'Etat ». Ce budget semble faible au regard des tâches à réaliser dans ce domaine et du budget global de l'Initiative (US \$ 604.000 pour le plan d'actions 2010-2011).

Recommandation :

Nous recommandons au Comité Exécutif d'envisager d'augmenter le budget du plan d'actions 2010-2011 dédié au renforcement de capacité.

• **R4 - Etendre le plan d'actions 2010-2011 de 16 à 36 mois - Indicateur n°4**

Le plan d'actions 2010-2011 a une durée limitée de 16 mois (janvier 2010 à avril 2011).

Recommandation :

Afin de pouvoir planifier les actions, les organiser, trouver le financement et pérenniser ainsi l'Initiative Nationale nous recommandons d'étendre la durée du plan d'actions de 16 à 36 mois.

- **R5 - Evaluer les contraintes de capacités du plan d'actions 2010-2011- Indicateur n°4**

Recommandation :

Il conviendrait – conformément aux recommandations du Guide de Validation – d'effectuer une évaluation des contraintes de capacité de la mise en œuvre de chacun des 21 objectifs du plan d'actions 2010-2011.

Ceci permettrait d'anticiper les difficultés et de garantir la mise en œuvre du plan d'actions.

Une approche par les risques serait particulièrement adaptée car elle permettrait de sécuriser la réalisation des objectifs. Elle consisterait à identifier les risques potentiels, puis à les hiérarchiser. Il s'agira ensuite de mener des actions ciblées pour réduire les risques les plus élevés.

- **R6 - Elargir le périmètre à d'autres entreprises et à d'autres minerais - Indicateur n°9**

Le périmètre du Rapport ITIE 2007 est limité au secteur pétrolier et aux mines de cuivre et de cobalt du Katanga.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité Exécutif d'envisager d'élargir le périmètre des futurs Rapports ITIE à d'autres activités minières et à d'autres entreprises. En outre, il faudrait vérifier que tous les paiements significatifs prévus par le Livre source soient bien intégrés dans le périmètre.

Nous comprenons que les termes de référence pour le recrutement du Conciliateur indépendant des données des années 2008 et 2009 approuvés par le Comité Exécutif du 12 avril 2010 prévoient d'élargir le périmètre à d'autres minerais et à d'autres entreprises.

- **R7 - Limiter les futures réconciliations aux flux significatifs - Indicateur n°9**

Le périmètre des flux d'avantages tel qu'établi par le Comité Exécutif pour le Rapport 2007 concerne de nombreux paiements potentiellement peu significatifs conduisant à des formulaires de déclarations compliqués.

Recommandation :

Tel que préconisé par le Livre source, nous recommandons au Comité Exécutif d'envisager de limiter aux paiements non significatifs – sur la base d'un seuil de matérialité consolidé à définir – le périmètre des futurs Rapports ITIE.

- **R8 - Améliorer les modèles de formulaire de déclarations - Indicateurs n°9 et 17**

L'exploitation des formulaires de déclarations des entreprises lors de la réconciliation des données 2007 a été compliqué car ils étaient pour parti inadaptés et imprécis.

Recommandation :

Afin d'éviter cette difficulté, nous recommandons d'établir un référentiel clair des paiements (terminologie, définition et principales caractéristiques) et d'impliquer le futur Conciliateur indépendant dans la définition des modèles de formulaires qui seront transmis aux entreprises. Il serait, par ailleurs, sans doute bénéfique d'impliquer le futur Conciliateur indépendant dans le processus de sensibilisation des entreprises.

- **R9 - Veiller à garantir l'absence éventuelle de conflits d'intérêt du Conciliateur indépendant lors de sa sélection - Indicateurs n°10**

L'analyse des formulaires d'auto-évaluation des entreprises du périmètre ITIE de 2007 présentés en annexe II de ce Rapport de Validation montre que onze entreprises sur les dix sept sont auditées par le cabinet PriceWaterhouseCoopers par ailleurs Conciliateur indépendant du Rapport ITIE 2007.

Recommandation :

Dans un souci de renforcer les gages de qualité des prochains Rapports ITIE du pays, nous recommandons au Comité Exécutif de veiller à garantir l'indépendance et l'absence de conflit d'intérêt potentiel dans le processus de recrutement des futurs Conciliateurs indépendants (Action recommandée n°13 du Livre source).

- **R10 - Obtenir des formulaires de déclarations certifiés lors des futures réconciliations - Indicateurs n°12, 17 et 19**

Nous constatons que la plupart des entreprises du périmètre font auditer leurs états financiers par un auditeur externe indépendant selon des normes internationales. Cependant, cela ne garanti pas la qualité et les chiffres des formulaires de déclarations.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité Exécutif de demander désormais à toutes les entreprises du périmètre (ou à défaut à celles en phase de production ou en phase d'exploration avancées) de faire certifier leurs formulaires de déclarations par leurs auditeurs externe avant de les transmettre au Conciliateur indépendant, conformément à l'Action préconisée n° 18 du Livre source.

En outre, les représentants des entreprises rencontrés n'y sont pas opposés.

- **R11 - Faire attester les déclarations de l'Etat par les Ministères de tutelle - Indicateurs n°13, 17 et 20**

Les déclarations de l'Etat relatives aux revenus de 2007 ont été attestées par le Directeur Général des Régies financières mais cela ne constitue néanmoins pas un audit.

Recommandation :

Afin de renforcer la qualité des formulaires de déclarations de l'Etat, il serait sans doute souhaitable de faire attester les formulaires par les trois ministères de tutelle impliqués dans la génération des données : le Ministère des Finances (représenté par le Directeur Général des Régies financières) et soit le Ministère des Mines soit le Ministère des Hydrocarbures, selon les revenus concernés.

• R12 - Sensibiliser et expliquer aux entreprises comment renseigner les formulaires de déclarations - Indicateur n°14

Le Rapport ITIE 2007 met en évidence des écarts entre les paiements des entreprises et les encaissements des Régies propres à des difficultés de compréhension des règles de l'ITIE et d'utilisation des formulaires.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité Exécutif de veiller à ce que les futurs processus de réconciliation fassent l'objet d'une meilleure préparation et d'une large sensibilisation des entreprises aux principes de l'ITIE et à la maîtrise des formulaires déclaratifs (dans le cadre d'ateliers dédiés à la maîtrise des formulaires, aux définitions et aux spécificités propres à l'ITIE)

• R13 - Sensibiliser et expliquer aux Régies financières comment renseigner les formulaires de déclarations - Indicateurs n°15 et 17

Le Rapport ITIE 2007 met en évidence des écarts entre les paiements des entreprises et les encaissements des Régies propres à des difficultés de compréhension des règles de l'ITIE et d'utilisation des formulaires.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité Exécutif de veiller à ce que les futurs processus de réconciliation fassent l'objet d'une meilleure préparation et d'une large sensibilisation des régies financières aux principes de l'ITIE et à la maîtrise des formulaires déclaratifs (dans le cadre d'ateliers dédiés à la maîtrise des formulaires, aux définitions et aux spécificités propres à l'ITIE). Le Conciliateur Indépendant pourrait notamment assister le Comité Exécutif dans cette tâche.

• R14 - Finaliser la dissémination du Rapport ITIE 2007 et publier le plan d'actions 2010-2011- Indicateurs n°4 et 18

Le Rapport 2007 de l'ITIE RDC est disponible dans sa version complète de 66 pages en français sur le site Internet de l'Initiative et il fait actuellement l'objet d'ateliers de présentation.

Cependant, à ce jour, les autres actions de disséminations décidées par le Comité Exécutif restent en suspens.

Par ailleurs, le plan d'actions 2010-2011 n'a pas été publié pour le moment.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité Exécutif de veiller à ce que les actions décidées suivantes soient réalisées dans les meilleurs délais et notamment :

- Préparer une version simplifiée du Rapport plus accessible et plus facilement compréhensible par la population du pays
- Faire traduire la synthèse du Rapport ITIE 2007 en swahili pour une meilleure dissémination dans la Province du Katanga
- Faire imprimer des exemplaires des trois versions (version longue en français et version synthétique en swahili et en français) et les mettre à la disposition du public

Par ailleurs, il conviendrait de procéder à la dissémination du plan d'actions 2010-2011 et notamment par sa publication sur le site internet de l'Initiative Nationale itierdc.org

• R15 - Réconcilier et publier régulièrement les données - Indicateur n°18

L'absence de réconciliation et de publication des Rapports 2008 et 2009 ne permet pas de valider totalement plusieurs indicateurs de la Grille de Validation.

Recommandation :

Afin de respecter le premier critère du Livre source (i.e premier critère du Livre source), nous recommandons au Comité Exécutif de veiller à une réconciliation et à une publication régulière des données.

• R16 - Elaborer une base de données sur l'ITIE

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC depuis 2005 par les Comités ITIE, le gouvernement, la société civile et les entreprises. Mais l'absence d'un suivi systématique ne permet pas de les connaître avec précision.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité Exécutif de construire une base de données pour centraliser l'exhaustivité des documents qui sous-tendent l'Initiative depuis l'origine (adhésion, décrets, procès verbaux du Comité Exécutif, réunion de travail du Comité Exécutif, synthèses des séminaires nationaux et internationaux, publications, etc.).

Cette base de données pourrait être complétée de documents similaires en provenance d'autres pays adhérents à l'ITIE afin de servir de benchmark (exemples de Rapports de réconciliation et de Validation en particulier).

Il s'agira également de permettre aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

• R17 - Elaborer une base de données sur les secteurs minier et pétrolier

L'Initiative Nationale ne dispose pas d'une base de données juridique, fiscale, sociale, économique et financière des secteurs minier et pétrolier du pays à l'attention du public et des parties prenantes.

Même si de nombreuses informations essentielles sont disponibles sur internet elles ne répondent cependant pas à toutes les problématiques propres à l'ITIE.

Les principales sources actuelles d'information sont :

- <http://itierdc.org>
- <http://www.primature.gouv.cd>
- <http://ministereduplan.cd>
- <http://www.miningcongo.cd>
- <http://www.minfinrdc.cd>

Recommandation :

Aussi, nous recommandons au Comité Exécutif de centraliser dans une base de données unique les principales informations juridiques, fiscales, sociales, économiques et financières des secteurs minier et pétrolier du pays.

Cette base de données comprendrait pour chacun des secteurs :

- La législation juridique, fiscale et sociale en vigueur avec copie exhaustive des textes de lois (intégrant notamment le Code minier)

- Des informations économiques et financières sur les principales entreprises du périmètre (états financiers, site internet, coordonnées, contacts)

Cette base de données pourrait être complétée de documents similaires en provenance d'autres pays miniers et pétroliers.

Il s'agira de permettre aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

• R18 - Enrichir le site internet de l'Initiative

Depuis peu, l'Initiative Nationale dispose d'un site internet

<http://itierdc.org> ce qui a permis de disséminer le Rapport ITIE 2007.

Il propose également :

- Les documents fondateurs de l'ITIE (Livre source, Guide de Validation notamment)
- Les textes relatifs au cadre légal de l'Initiative Nationale (Décrets et Ordonnance)
- La composition actuelle du Comité Exécutif avec indication des e-mails des représentants
- Des liens utiles.



Page accueil du site <http://itierdc.org>

Recommandation :

Nous recommandons au Comité Exécutif de continuer à enrichir ce site internet des informations disponibles :

- Les plans d'actions
- Les procès verbaux du Comité Exécutif
- Les présentations faites lors de séminaires et d'ateliers

Il pourra également être alimenté à partir des bases de données préconisées dans les Recommandations n° 16 et 17 et en particulier :

- De la législation juridique, fiscale et sociale en vigueur dans le secteur des mines et du pétrole (intégrant notamment le Code minier)
- Des informations économiques et financières sur les principales entreprises du périmètre (états financiers, site internet, coordonnées, contacts)

✓ Recommandations proposées aux Instances internationales de l'ITIE

• R19 - Envisager de reformuler l'indicateur n°12

L'indicateur n°12 consiste à vérifier que les déclarations sont basées sur des comptes audités selon les normes internationales.

Il nous semble cependant que cette formulation gagnerait à être précisée. En effet la certification des comptes ne garantit pas la qualité des formulaires établis par ailleurs et donc sans contrôle des auditeurs.

Recommandation :

Conformément à l'Action préconisée n°18 du Livre source, l'indicateur n°12 devrait conduire à vérifier, non que les comptes ont fait l'objet d'un audit, mais que les déclarations elles-mêmes (déclarations des flux d'avantages en cash) ont été attestées ou certifiées par un auditeur indépendant.

Ainsi, nous proposons que la rédaction de l'indicateur n°12 soit modifiée sur un modèle qui pourrait être de la forme suivante : « Le gouvernement s'est-il assuré que les déclarations des entreprises sont auditées selon les normes internationales ? ».

• R20 - Envisager de reformuler l'indicateur n°13

Recommandation :

En l'absence de normes internationales reconnues pour l'audit des comptes des gouvernements et de la difficulté d'évaluer cet indicateur nous recommandons aux Instances internationales de l'ITIE de réécrire cet indicateur n°13 sur un modèle qui pourrait être de la forme suivante : « Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour que les déclarations du gouvernement représentent fidèlement les revenus perçus par l'Etat ? »

CAC 75 ✓

Cabinet d'audit et de conseil

41, rue Guérin
77300 Fontainebleau – France
Tél : +33 (0)1 64 22 22 70
Fax : +33 (0)1 64 22 49 20

contact@cac75.fr

